



First Session
Thirty-eighth Parliament, 2004-05

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

National Finance

Chair:
The Honourable DONALD H. OLIVER

Tuesday, April 19, 2005

Issue No. 18

First meeting on:

Bill C-30, An Act to amend the Parliament of Canada Act
and the Salaries Act and to make consequential
amendments to other acts

APPEARING:

The Honourable Tony Valeri, P.C., M.P.,
Leader of the Government in the House of Commons

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
trente-huitième législature, 2004-2005

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Finances nationales

Président :
L'honorable DONALD H. OLIVER

Le mardi 19 avril 2005

Fascicule n° 18

Première réunion concernant :

Le projet de loi C-30, Loi modifiant la Loi sur le Parlement
du Canada, la Loi sur les traitements et d'autres lois en
conséquence

COMPARAÎT :

L'honorable Tony Valeri, C.P., député,
leader du gouvernement à la Chambre des communes

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON NATIONAL FINANCE

The Honourable Donald H. Oliver, *Chair*

The Honourable Joseph A. Day, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Austin, P.C. (or Rompkey, P.C.)	Harb * Kinsella (or Stratton)
Biron	Mitchell
Comeau	Murray, P.C.
Cools	Ringuette
Downe	Stratton
Ferretti Barth	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Ferretti Barth is substituted for that of the Honourable Senator Mahovlich (*April 14, 2005*).

The name of the Honourable Senator Mitchell is substituted for that of the Honourable Senator Stollery (*April 18, 2005*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Donald H. Oliver

Vice-président : L'honorable Joseph A. Day

et

Les honorables sénateurs :

* Austin, C.P. (ou Rompkey, C.P.)	Harb * Kinsella (ou Stratton)
Biron	Mitchell
Comeau	Murray, C.P.
Cools	Ringuette
Downe	Stratton
Ferretti Barth	

*Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Ferretti Barth est substitué à celui de l'honorable sénateur Mahovlich (*le 14 avril 2005*).

Le nom de l'honorable sénateur Mitchell est substitué à celui de l'honorable sénateur Stollery (*le 18 avril 2005*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate* of Thursday, April 14, 2005:

Second reading of Bill C-30, An Act to amend the Parliament of Canada Act and the Salaries Act and to make consequential amendments to other Acts.

The Honourable Senator Austin, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Rompkey, P.C., that the bill be read the second time.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Austin, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Rompkey, P.C., that the bill be referred to the Standing Senate Committee on National Finance.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 14 avril 2005 :

Deuxième lecture du projet de loi C-30, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada, la Loi sur les traitements et d'autres lois en conséquence.

L'honorable sénateur Austin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Rompkey, C.P., que le projet de loi soit lu la deuxième fois.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Austin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Rompkey, C.P., que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des finances nationales.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, April 19, 2005
(23)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met at 9:35 a.m., this day, in room 705, Victoria Building, the Chair, the Honourable Donald H. Oliver, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Biron, Cools, Day, Downe, Ferretti Barth, Harb, Murray, P.C., Oliver and Ringuette (9).

Other senator present: The Honourable Senator Phalen (1).

In attendance: Guy Beaumier, Research Officer, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, April 14, 2005, the committee began its consideration of Bill C-30, An Act to amend the Parliament of Canada Act and the Salaries Act and to make consequential amendments to other acts.

APPEARING:

The Honourable Tony Valeri, P.C., M.P., Leader of the Government in the House of Commons.

WITNESSES:*Privy Council Office:*

Wayne McCutcheon, Deputy Secretary to the cabinet, Senior Personnel and Special Projects Secretariat;

Ginette Bougie, Director, Compensation Policy and Operations, Senior Personnel and Special Projects Secretariat.

The Chair made a statement.

Mr. Valeri made a statement and, together with Mr. McCutcheon, answered questions. Ms. Bougie answered questions.

At 11:03 a.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:**PROCÈS-VERBAL**

OTTAWA, le jeudi 19 avril 2005
(23)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 35, dans la salle 705 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Donald H. Oliver (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Biron, Cools, Day, Downe, Ferretti Barth, Harb, Murray, C.P., Oliver et Ringuette (9).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Phalen (1).

Est présent : Guy Beaumier, attaché de recherche, Bibliothèque du Parlement.

Sont également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 14 avril 2005, le comité entreprend l'examen du projet de loi C-30, loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada, la Loi sur les traitements et d'autres lois en conséquence.

COMPARAÎT :

L'honorable Tony Valeri, C.P., député, leader du gouvernement de la Chambre des communes.

TÉMOINS :*Bureau du Conseil privé :*

Wayne McCutcheon, sous-secrétaire du Cabinet, Secrétariat du personnel supérieur et projets spéciaux;

Ginette Bougie, directrice, Politique de rémunération et opérations, Secrétariat du personnel supérieur et projets spéciaux.

Le président fait une déclaration.

M. Valeri fait une déclaration et, avec M. McCutcheon, répond aux questions. Mme Bougie répond aux questions.

À 11 h 3, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Catherine Piccinin

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, April 19, 2005

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred Bill C-30, to amend the Parliament of Canada Act and the Salaries Act and to make consequential amendments to other acts, met this day at 9:35 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Donald H. Oliver (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: Honourable senators, the minister has arrived. I should like to call this twenty-first meeting of the Standing Senate Committee on National Finance to order. I would remind you that this committee's field of interest is government spending, either directly through the estimates or indirectly through bills.

Today, we have a bill, Bill C-30. Our witness this morning is the Honourable Tony Valeri, Leader of the Government in the House of Commons. He is accompanied by an official from the Privy Council Office, Mr. Wayne McCutcheon.

Before entering federal politics Mr. Valeri was president of Canadian Financial Group Limited. He was also a member of numerous business organizations, including a term as director of the board of the Independent Brokers Life Assurance of Canada Association. He was first elected as a member before Parliament in 1993, and was re-elected in 1997 and 2000. He has also served as the Minister of Transport.

Minister, I welcome you to the committee. We look forward to hearing your views on this important bill. Following that, the usual practice is that honourable senators would like to put some questions to you.

The Honourable Tony Valeri, Leader of the Government in the House of Commons: Thank you for giving me the opportunity to attend here before you to speak about Bill C-30, which is the parliamentary compensation bill. As you indicated, Mr. Chair, I am accompanied by Mr. Wayne McCutcheon, who is the deputy secretary for the senior personnel secretariat at the Privy Council Office. There are also officials here from the Department of Human Resources and Skills Development and the Privy Council.

I do not have a long statement to make — however, I wish to flag a couple of things. I am interested in the questions you may have and the resulting exchanges. Essentially, the bill itself follows through on the Prime Minister's commitment to Canadians last September that any increases in our salaries and the salaries of parliamentarians should be delinked from judicial salaries and should be in line with those received by Canadians.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 19 avril 2005

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales auquel a été déféré le Projet de loi C-30, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada, la Loi sur les traitements et d'autres lois en conséquence, se réunit aujourd'hui à 9 h 35 pour examiner le projet de loi.

Le sénateur Donald H. Oliver (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, le ministre vient d'arriver. Je déclare ouverte la vingt-cinquième séance du Comité sénatorial permanent des finances nationales. Je vous rappelle que le champ de compétences du comité s'étend aux dépenses effectuées par le gouvernement, soit directement dans un budget, soit indirectement en vertu de projets de loi.

Aujourd'hui, nous faisons l'étude du projet de loi C-30. Notre témoin ce matin est l'honorable Tony Valeri, leader du gouvernement à la Chambre des communes. Il est accompagné d'un fonctionnaire du Bureau du Conseil privé, M. Wayne McCutcheon.

Avant de faire le saut en politique, M. Valeri a été président du Canadian Financial Group. Il a également fait partie de bon nombre d'associations d'entreprises, et il a notamment été directeur des Independent Life Insurance Brokers of Canada. Il a été élu une première fois député en 1993, et réélu en 1997 et en 2000. Il a déjà été nommé ministre des Transports.

Monsieur le ministre, je vous souhaite la bienvenue au comité. Nous sommes impatients de connaître votre point de vue sur cet important projet de loi. Après votre exposé, suivant la coutume, mes collègues aimeraient vous poser quelques questions.

L'honorable Tony Valeri, leader du gouvernement à la Chambre des communes : Merci de me donner l'occasion de vous parler du projet de loi C-30, le projet de loi sur la rémunération des parlementaires. Comme vous l'avez mentionné, monsieur le président, je suis accompagné de M. Wayne McCutcheon, qui est sous-secrétaire du Cabinet, au Secrétariat du personnel supérieur du Bureau du Conseil privé. M'accompagnent également des fonctionnaires du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences et du Conseil privé.

Je n'ai pas l'intention de présenter un long exposé, mais je souhaite néanmoins attirer votre attention sur deux ou trois points. J'accorde beaucoup d'intérêt aux questions que vous pourriez vouloir poser ainsi qu'aux échanges qui s'ensuivront. Essentially, le projet de loi fait suite à l'engagement pris en septembre dernier par le premier ministre à l'égard de la population du Canada, un engagement comme quoi nos augmentations de salaire ainsi que celles des parlementaires seraient dissociées de celles des juges, et tiendraient compte des changements apportés à la rémunération des Canadiens.

Certainly, in the House of Commons, as I know you are aware, there is support on both sides of the House for this piece of legislation. I am encouraged that senators on both sides of the Senate agreed at second reading on the approach that we are taking with respect to this particular piece of legislation.

Other than that, Mr. Chair, I would much prefer to deal with some questions that senators might have and have an opportunity for that type of exchange. It would be useful for all of us if that were to occur.

The Chairman: Mr. McCutcheon, do you wish to make some opening remarks?

Mr. Wayne McCutcheon, Deputy Secretary to the cabinet, Senior Personnel and Special Projects Secretariat, Privy Council Office: No, I do not.

The Chairman: Did you have a hand in the drafting of the bill? What is your position?

Mr. McCutcheon: My secretariat was involved in assisting with the drafting of the legislation, that is correct.

The Chairman: Honourable senators, the floor is open for questions.

Senator Ringuette: I will try to break the silence here.

Mr. Minister, could you tell us how this would compare to the average increase in the public service?

Mr. Valeri: It is a very good question in that there was some discussion, and I am sure Mr. McCutcheon might also want to speak to this, during the drafting of the bill on what index would be appropriate for parliamentarians. After a decision and a commitment was made to delink, how would you fashion a bill so that parliamentarians would no longer have to stand up in the House and approve their own salaries, which was something that Canadians flagged numerous times, both with me personally and with others?

The index that was ultimately decided upon does not include any public sector agreements. The reason for that is that, with respect to public sector agreements, governments essentially negotiated with the public service, and if we had an index that included the public sector, an element of that index would be made up of a negotiation to which you ultimately agreed. You can see where the conflict might be in that.

This is purely a private-sector index, made up of settlements of 500 employees or more. It is a very large index. The comparator in terms of the public service would probably not be dramatically different. The index for this year would be 2.2 per cent. Last year, it was 1.5 per cent. It falls into that range of public-service sector settlements as well, but it does not include public service settlements in the index itself.

Senator Ringuette: You are saying that there should not be that much of a difference in increases.

Comme vous le savez, les représentants des deux côtés de la Chambre des communes sont en faveur de cette disposition législative. Je suis moi-même heureux que les sénateurs des deux côtés du Sénat aient adopté en deuxième lecture l'approche que nous envisageons à l'égard de ce projet de loi.

Ceci dit, monsieur le président, je suis prêt à répondre aux questions que les sénateurs voudront me poser et disposé à tenir un échange qui ne peut être que fructueux pour chacun d'entre nous.

Le président : Monsieur McCutcheon, avez-vous une déclaration à faire?

M. Wayne McCutcheon, sous-secrétaire du Cabinet, Secrétariat du personnel supérieur et projets spéciaux, Bureau du Conseil privé : Non, je n'en ai pas.

Le président : Avez-vous participé à la rédaction du projet de loi? Quel a été votre rôle?

M. McCutcheon : Oui en effet, nous y avons participé. Mon secrétariat a collaboré à la rédaction de la loi.

Le président : Honorables sénateurs, je vous invite à poser vos questions.

Le sénateur Ringuette : C'est donc moi qui romprai le silence.

Monsieur le ministre, pourriez-vous nous expliquer dans quelle mesure les augmentations prévues se comparent avec les augmentations moyennes dans le secteur public?

M. Valeri : C'est une très bonne question parce que, durant la rédaction du projet de loi, et je suis sûr que M. McCutcheon voudra ajouter quelque chose à ce sujet, nous avons tenté de déterminer quel serait le meilleur indice à utiliser pour les parlementaires. Après avoir pris la décision et l'engagement de dissocier leur rémunération, il restait à déterminer comment articuler le projet de loi pour que les parlementaires n'aient plus à légiférer sur leurs propres salaires, d'autant plus que c'est une situation que les Canadiens ont dénoncée à maintes reprises, auprès de moi personnellement et d'autres aussi.

L'indice que l'on a finalement retenu n'inclut aucune des conventions négociées avec le secteur public. La raison en est que ce sont les gouvernements qui négocient avec le secteur public, et que si nous avions opté pour un indice incluant les fonctionnaires, un élément de cet indice aurait pu faire partie d'une négociation que vous étiez susceptibles de devoir entériner. Il est facile de voir le conflit sous-jacent dans cette situation.

Il s'agit donc d'un indice qui concerne essentiellement des unités du secteur privé regroupant 500 travailleurs ou plus. C'est un indice très large. L'indice comparable dans le secteur public ne devrait pas être très différent. Cette année, cet indice serait de 2,2 p. 100. L'année dernière, il était de 1,5 p. 100. Il tombe dans la fourchette des ententes conclues avec le secteur public aussi, mais il n'inclut pas les ententes conclues avec les fonctionnaires.

Le sénateur Ringuette : Vous dites qu'il ne devrait pas y avoir une grande différence dans les augmentations.

Mr. Valeri: Historically, there has not been, but Mr. McCutcheon can speak to the more technical aspects.

Mr. McCutcheon: The indexes vary from year to year, but our analysis indicated that, on average, it was comparable to the increases received in the public service over a number of years.

Senator Ringuette: With regard to comparing the purpose of Bill C-30 and the public service pay raise, if a raise is based solely on percentages, over the years there is increased discrepancy between lower-income earners and higher-income earners. Two per cent of \$100,000 is more than 2 per cent of \$30,000, and that is continually included in the base. Is there any intention to do a periodic review of the base?

Mr. McCutcheon: In order to ensure that there is not a growing gap among salaries, we have maintained the principle that was established a few years ago, which is for senators to be paid \$25,000 less than a member of Parliament. Adjustments to senators' allowances would not be on a percentage basis but would be maintained at \$25,000 less than a member of Parliament, so that gap would never change over time.

Senator Ringuette: That answers one part of my question. The other part is whether there is a similar process for the public service.

Mr. Valeri: I believe you are referring to a possible wage gap between increases in the public service and increases for parliamentarians.

Senator Ringuette: Yes.

Mr. Valeri: We have to step back and look at where parliamentarians are at this juncture. The Lumley report analyzed the base for parliamentarians. Through evolution from that report, we have arrived at where we are today, that is, delinking and going to a percentage, believing that the base that has been established for parliamentarians reflects the work they do. There is nothing that would prevent a reassessment of a base in the future. That would be dependent on governments.

I cannot give you an answer with respect to the public service. The President of the Treasury Board is responsible for that, so I cannot speak with any expertise on how wages are assessed for the public service, except to say that classification of public servants is established by using comparators in the private sector, and then percentage increases are negotiated through a collective bargaining arrangement.

There is nothing that prevents us from reassessing the base from the standpoint of parliamentarians, but certainly the President of the Treasury Board would be able to respond more precisely to your question about the public service.

M. Valeri : Jusqu'à maintenant, il n'y en a jamais eu, mais je laisse à M. McCutcheon le soin de vous expliquer les aspects plus techniques.

M. McCutcheon : Les indices varient d'année en année, mais notre analyse montre que, en moyenne, il se compare aux augmentations reçues par les employés du secteur public depuis quelques années.

Le sénateur Ringuette : Pour comparer l'objet du projet de loi C-30 avec les rajustements salariaux dans le secteur public, si une augmentation est fondée uniquement sur des pourcentages, au fil des années, l'écart risque de se creuser entre les bas salariés et les hauts salariés. Deux pour cent de 100 000 \$, c'est plus que 2 p. 100 de 30 000 \$, et c'est une situation qui se perpétue avec le traitement de base. A-t-on l'intention de procéder à un examen régulier du traitement de base?

M. McCutcheon : Afin de ne pas creuser l'écart entre les salaires, nous avons maintenu le principe établi il y a quelques années comme quoi les sénateurs recevraient 25 000 \$ de moins que les députés. Les rajustements aux indemnités versées aux sénateurs ne seraient pas établis en fonction d'un pourcentage, mais seraient maintenus à 25 000 \$ de moins que pour un député, de sorte que cet écart ne varierait jamais.

Le sénateur Ringuette : Cela répond à une partie de ma question. L'autre partie consiste à savoir si on a prévu un processus similaire pour la fonction publique.

M. Valeri : Je pense que vous faites allusion à un écart salarial éventuel entre les augmentations accordées dans la fonction publique et celles accordées aux parlementaires.

Le sénateur Ringuette : Oui.

M. Valeri : Il faut prendre un certain recul, et examiner la situation des parlementaires à cet égard. Le rapport Lumley analysait le traitement de base des parlementaires. C'est à partir des conclusions de ce rapport que nous sommes arrivés à la situation actuelle, c'est-à-dire que nous avons décidé de dissocier la rémunération des parlementaires et d'opter pour un pourcentage en supposant que le traitement de base ayant été établi pour les parlementaires reflète bien le travail qu'ils accomplissent. Mais rien ne nous empêche de procéder à un rajustement du traitement de base dans le futur. Ce serait au gouvernement de prendre la décision.

Je ne peux pas vous répondre pour ce qui est de la fonction publique. Le président du Conseil du Trésor assume la responsabilité à cet égard, aussi je ne peux pas vous donner de réponse éclairée concernant la possibilité que les salaires soient réévalués dans la fonction publique, si ce n'est pour vous dire que la classification des fonctionnaires est établie en fonction d'éléments de comparaison avec le secteur privé, et qu'ensuite les pourcentages d'augmentation sont négociés dans le cadre d'une convention collective.

Or, rien ne nous empêche de réévaluer le traitement de base du point de vue des parlementaires, mais naturellement le président du Conseil du Trésor serait mieux placé que moi pour répondre avec précision à votre question concernant le secteur public.

Senator Ringuette: Within the public-sector collective agreements, there is a scale that takes into account years of experience that automatically increases the base.

The Chairman: In response to Senator Ringuette, you referred to the difference between the scale for members of the House of Commons and members of the Senate, both of whom are members of Parliament. When Senator Austin spoke to this issue on April he said:

Honourable senators will recall that the parliamentary compensation changes we passed in 2001 abolished the tax-free allowance, which was then adjusted by an amount of salary on which income tax is paid. Historically, the salary of senators lagged behind the salary of members of the House of Commons. Notionally, the basis was that the House of Commons members had additional costs related to constituency work, costs that were not impressed on senators. In 2001, the salary difference was \$25,000. We kept that \$25,000 differential between salaries for senators and members of the House of Commons.

If we had simply applied a percentage change, there would have been a gradual widening of the differential between members of the two Houses. I want to reassure senators that the \$25,000 salary difference remains unchanged in Bill C-30.

Can you tell me where the bill indicates that the gap will not increase?

Mr. Valeri: Mr. McCutcheon could point to the provision in the bill. You are quite right, Mr. Chair, that the intention of the bill is not to erode the differential that was established as a result of moving from non-taxable to taxable. Again, that would be coming out of the Lumley report that determined that \$25,000 was that differential. That remains intact.

Mr. McCutcheon: That is found on page 2 of the bill, under clause 4, which affects section 56 of the Parliament of Canada Act. Proposed section 55.1(2)(a) reads as follows:

members of the Senate is the sessional allowance calculated in accordance with paragraph (b) minus \$25,000;...

The Chairman: That indicates that it will remain constant over time and never be less than \$25,000?

Mr. McCutcheon: That is correct.

Senator Phalen: How do you maintain the gap? You are saying \$25,000. If a member of Parliament, whose salary is higher, gets a 3 per cent increase, would the senator get the same increase in order to maintain the gap?

Mr. Valeri: The senator would get the same 3 per cent increase.

Le sénateur Ringuette : Dans les conventions collectives intervenues avec le secteur public, il existe une échelle qui tient compte du nombre d'années d'expérience, et ce facteur a pour effet d'augmenter automatiquement le traitement de base.

Le président : Pour répondre au sénateur Ringuette, vous faites référence à la différence qui existe entre l'échelle pour les députés de la Chambre et les membres du Sénat, qui sont tous membres du Parlement. En avril, lorsque le sénateur Austin a abordé cette question, il a déclaré :

Les honorables sénateurs se souviendront que les modifications de la rémunération parlementaire adoptées en 2001 avaient supprimé l'indemnité non imposable, qui a été transformée en traitement imposable équivalent. Au fil des ans, le traitement des sénateurs a toujours été inférieur à celui des députés. En principe, la différence était attribuable au fait que les députés ont des frais supplémentaires liés au travail dans leur circonscription, que n'ont pas à assumer les sénateurs. En 2001, la différence de traitement était de 25 000 \$. Cette différence est maintenue.

Si les calculs avaient été effectués en pourcentage, l'écart se serait creusé progressivement. Je veux donc rassurer les sénateurs à ce sujet : le projet de loi C-30 maintient la différence de traitement de 25 000 \$.

Pourriez-vous m'indiquer à quel endroit dans le projet de loi on mentionne que l'écart n'augmentera pas?

M. Valeri : M. McCutcheon pourrait vous indiquer la disposition visée dans le projet de loi. Vous avez tout à fait raison, monsieur le président, en déclarant que le projet de loi ne vise nullement à éroder la différence ayant été établie après la transformation d'une indemnité non imposable en traitement imposable. Je le répète, cette décision faisait suite aux conclusions du rapport Lumley qui avait fixé l'écart à 25 000 \$. Et cette différence est maintenue.

M. McCutcheon : Cette disposition figure à la page 2 du projet de loi, à l'article 4, et elle a une incidence sur l'article 56 de la Loi sur le Parlement du Canada. L'alinéa 55.1(2)a) proposé se lit comme suit :

dans le cas d'un sénateur, à l'excédent de l'indemnité de session annuelle calculée par application de l'alinéa b) sur 25 000 \$;...

Le président : Cette disposition indique que la différence demeurera constante au fil des ans et qu'elle ne sera jamais inférieure à 25 000 \$?

M. McCutcheon : C'est exact.

Le sénateur Phalen : Comment envisage-t-on de maintenir la différence? Vous dites que l'écart est de 25 000 \$. Si un député, dont le salaire est plus élevé, obtient une augmentation de 3 p. 100, est-ce que le sénateur obtiendra la même augmentation afin que l'écart soit maintenu?

M. Valeri : Le sénateur obtiendrait la même augmentation de 3 p. 100.

Senator Phalen: It would actually be higher.

Mr. McCutcheon: That is not correct. In order to maintain the senator's position in the salary structure, the percentage increase in those circumstances for senators would be slightly more than 3 per cent, in order to maintain the \$25,000 differential.

Mr. Valeri: The gap would remain at \$25,000.

Senator Downe: I should like to follow up on questions asked by Senator Ringuette. On page 11 of the Lumley report of 2001, he and his commission note that the salaries of virtually all positions within the federal public service, of federal agencies, Crown corporations — all of whom members of Parliament interact with — are substantially higher than those of parliamentarians.

My concern here is with MPs. There is never a popular time for a member of Parliament who is trying to get re-elected to lobby for fair pay. In the Senate, we are here until the age of 75 or until we quit. We do not have the restraint that MPs are working under.

The government is concerned that their proposal does not correct the current disparity between the higher rates in senior public servants, Crown corporations and among judges and that this will simply sustain that disparity.

Mr. Valeri: What Mr. Lumley was actually flagging for people was that there was such a disparity. His recommendations went some way to try to close that gap. Therefore, we have established a base, which has come from the Lumley report, to essentially reflect the work parliamentarians do and how it fits in the overall scheme of the Canadian workplace.

The base is now more reflected than it was perhaps pre-2001, and the fact that we are attaching this base now to an index does solve the dilemma of having elected officials lobbying and then ultimately voting on their own salary increases. We have now taken parliamentarians — members of Parliament, in particular — out of that equation, with an index that is quite reflective of the Canadian economy. The increases to salaries for members of Parliament would happen based on the increase in that index and no longer would one be standing in the House and voting on one's own salary.

Mr. Lumley was flagging the discrepancy that existed. His recommendations went some way toward closing that gap. We have now gone to the next step, which is removing the member of Parliament from having to stand in the House of Commons and voting for his own salary increase, by attaching it to an index that is reflective of the Canadian economy.

Le sénateur Phalen : En réalité, ce serait un peu plus.

M. McCutcheon : Ce n'est pas tout à fait exact. Afin de maintenir la position du sénateur dans la structure salariale, il faudrait que le pourcentage d'augmentation dans ces circonstances soit légèrement supérieur à 3 p. 100 afin de maintenir l'écart de 25 000 \$.

M. Valeri : Mais l'écart serait toujours de 25 000 \$.

Le sénateur Downe : J'aimerais poursuivre sur la lancée du sénateur Ringuette. À la page 11 du rapport Lumley publié en 2001, le commissaire et les autres membres de la commission soulignent que les traitements de pratiquement tous les titulaires de postes au sein de la fonction publique fédérale, des agences fédérales, des sociétés d'État — qui tous ont des interactions avec les députés — sont considérablement plus élevés que ceux des parlementaires.

Je m'inquiète au sujet des députés. Pour un député souhaitant être réélu, le moment n'est jamais propice pour faire des pressions en vue d'obtenir une juste rémunération. Au Sénat, nous sommes ici jusqu'à l'âge de 75 ans, ou jusqu'à ce que l'on quitte de soi-même. Nous n'avons donc pas les mêmes contraintes que les députés.

Le gouvernement s'inquiète de ce que sa proposition ne corrige pas la disparité qui existe actuellement avec les taux de rémunération plus élevés des hauts fonctionnaires, des employés des sociétés d'État et des juges, et que cette disposition ne fera que maintenir cette disparité.

M. Valeri : M. Lumley voulait justement faire ressortir l'existence de cette disparité. Ses recommandations ont tenté, en quelque sorte, de combler cet écart. C'est ainsi que nous avons établi un traitement de base, qui est issu des conclusions du rapport Lumley, et qui reflète essentiellement le travail accompli par les parlementaires et la place qu'il occupe dans le système global du marché du travail canadien.

Ce traitement de base est aujourd'hui plus représentatif qu'il ne l'était peut-être avant 2001. Et en rattachant un indice à ce traitement de base on vient résoudre le dilemme qui découle du fait que des représentants élus se retrouvent dans la situation de faire des pressions et même, en fin de compte, de légiférer sur leurs propres augmentations salariales. Nous avons fait en sorte d'éliminer les parlementaires — les membres du Parlement, en particulier — de cette équation, en utilisant un indice qui est très représentatif de l'économie canadienne. Les augmentations de salaire des membres du Parlement seraient accordées en fonction de l'augmentation enregistrée par cet indice et on éliminerait la situation où un député se retrouverait en train de légiférer sur sa propre rémunération.

M. Lumley voulait faire ressortir l'écart qui existait. Ses recommandations ont servi, dans une certaine mesure, à combler l'écart en question. Nous avons décidé d'aller plus loin encore et d'éliminer la possibilité qu'un membre du Parlement soit appelé à voter à la Chambre des communes sur sa propre augmentation de salaire, en rattachant ce rajustement à un indice qui reflète l'économie canadienne.

Senator Downe: The minister is right. The current law met the same objective, in that members do not have to rise to vote because it was linked to what judges were getting. That had already been addressed.

My concern is that when the economy is in difficult shape, salaries are frozen. As you know, from 1991 to 2000, MPs' salaries increased by 6 per cent because it was difficult economic times. Now that there is tremendous prosperity in the country, with massive surpluses, it is still not a good time for MPs to receive an increase. Again, I am speaking about MPs, who cannot advocate for an increase and then try to get elected. The Senate is a place of sober second thought. Everyone appears sober this morning and thoughtful about this process. We can give this some further review.

I am concerned about when the opportunity would ever exist to increase salaries for members of Parliament. I am impressed with the quality of members of Parliament that I meet from all parties. Canadians are well served by the people they elect. Members of Parliament have skills that could be transferred quite easily to senior federal public service positions. If others accept that view, then the salaries for MPs are too low. Salaries for deputy ministers are in the range of \$200,000-plus. They also have a two-for-one on their pension — two years' benefit for every year worked — the same as ministers. Heads of Crown corporations, such as the president of CBC, and other agencies are at \$300,000-plus. I can think of many MPs who could easily walk into many of these jobs and do the work. If the head of the CRTC receives \$200,000-plus and other benefits, why are MPs so lowly paid? Why are regular members of the public service entitled to receive a pension after two years of employment and MPs have to serve six years? My concern is that at the end of the day we will end up with a Parliament that does not reflect Canadians; it will reflect millionaires who do not need the money, or people who cannot find any other job and this is the best job they can find. The average successful middle-income Canadian will look at this and say, "I cannot afford to take this risk for my family or for my business." In recent years, as the minister is well aware, many MPs have qualified for pensions, but it was not that long ago that over half of the MPs elected never qualified for a pension because they were not there that long.

Le sénateur Downe : Le ministre a raison. La loi en vigueur visait le même objectif, c'est-à-dire que les parlementaires n'aient pas à légiférer sur leur rémunération, parce qu'elle liait celle-ci à la rémunération de la magistrature. Ce problème avait déjà été résolu.

Personnellement, je m'inquiète parce que l'on sait très bien que les salaires sont gelés lorsque l'économie traverse des périodes difficiles. Comme vous le savez, de 1991 à 2000, les salaires des députés ont augmenté de 6 p. 100 parce que l'on traversait une période économique difficile. Actuellement, le pays vit une période de prospérité extraordinaire, et nous enregistrons des surplus énormes, mais il semble que ce ne soit pas encore le moment propice pour que les députés obtiennent une augmentation. Je le répète, je parle au nom des députés qui ne peuvent se prononcer en faveur d'une augmentation de salaire et espérer ensuite être réélus. Le Sénat est un lieu qui permet d'avoir un second regard serein. Tout le monde me semble serein ce matin, et disposé à examiner ce processus sans arrière-pensée. Aussi nous pouvons examiner la question plus en profondeur.

Je m'inquiète donc de ce que le moment opportun pour demander une augmentation de salaire pour les membres du Parlement ne se présente jamais. Je suis impressionné par la qualité des députés de tous les partis que je suis amené à rencontrer. Les Canadiens sont bien servis par les représentants qu'ils élisent. Les membres du Parlement possèdent des compétences qui pourraient être très facilement transférables dans des postes de gestion supérieure de la fonction publique. Si d'autres pensent comme moi, dans ce cas les salaires des députés sont trop bas. Les salaires des sous-ministres se situent autour de 200 000 \$ et plus. Au chapitre de la pension de retraite, ils bénéficient également d'un deux pour un — chaque année travaillée ouvre droit à deux années de prestations — à l'instar des ministres. Les dirigeants de sociétés d'État, comme le président de la Société Radio-Canada, et d'autres agences, gagnent des salaires de 300 000 \$ et plus. Je connais plusieurs députés qui pourraient facilement occuper ces postes et faire le travail. Si le président du CRTC reçoit un salaire de 200 000 \$ et plus ainsi que divers autres avantages, pourquoi les députés reçoivent-ils de si maigres salaires? Pourquoi les membres réguliers de la fonction publique sont-ils admissibles à recevoir une pension après deux années d'ancienneté, alors que les députés doivent accumuler six années pour obtenir le même avantage? Mon inquiétude c'est qu'en fin de compte, nous nous retrouvons avec un Parlement qui ne soit pas représentatif de la population canadienne; il sera en effet soit peuplé de millionnaires qui n'ont pas besoin de leur salaire pour vivre, soit de personnes incapables de se trouver un autre emploi ou encore de personnes pour qui c'est le meilleur emploi qu'ils puissent occuper. Le salarié à revenu moyen qui gagne bien sa vie ne pourra que se dire, « je ne peux pas prendre ce risque pour ma famille ou pour mon entreprise. » Ces dernières années, comme le ministre le sait sans doute, de nombreux députés sont devenus admissibles à recevoir une pension, mais il n'y a pas si longtemps, plus de la moitié des députés élus ne pouvaient jamais être admissibles à recevoir une pension parce qu'ils ne restaient jamais députés assez longtemps.

This is a serious problem. The government should address it. It should justify the increases for members of Parliament. Again, I stress that I am not speaking about senators here. We are in a different situation. However, we should increase the salary for MPs. The government has two alternatives. It can reduce the salaries of judges, to whom this was originally linked. If the salary of judges is too high, why are they continuing to receive large increases and MPs are not? Reduce the size of the increase for the senior public servants, many of whom, incidentally, receive bonuses that count every year towards their pension, which MPs and even ministers do not receive.

The government has two choices. It can reduce the pay of senior public servants and judges to what MPs are getting, or it can increase that of MPs. If the minister has any comment, I would be interested in hearing.

The Chairman: Minister, we would welcome your comments on that. Senator Downe has asked some important public policy questions. His questions are normally good, and this is exceptionally good. We would love to hear from you on it.

Senator Downe: I got an A-plus today. Thank you.

Mr. Valeri: I will perhaps suggest that Senator Downe go out and advocate on behalf of members of Parliament for their salary increases.

I have several points to make. One would be with respect to the delinking, which is an important point. While the Lumley report did link the parliamentary salaries to those of judges, we were still left with the situation where members of Parliament would have to stand in the House and vote for an increase in judges' salaries. It is a vote to increase your own salary once removed. Essentially, in increasing judges' salaries, you know specifically that you are increasing your own salary. That was still a problem that we had to deal with. That is why we have gone to an index that works independently of what a member of Parliament would have to do.

In terms of the comparison to senior public sector positions and commissions, I would agree with the senator that there is an extremely talented group of members of Parliament in the House of Commons, as well as senators, and they should be compensated for the work that they do.

That can be dealt with by evaluating the base from time to time. Nothing is preventing future governments from establishing a commission or a task force to do such an analysis if there is a

C'est un sérieux problème. Le gouvernement devrait s'y attaquer. Il devrait justifier les augmentations à l'endroit des membres du Parlement. J'insiste pour vous dire que je ne m'exprime pas au nom des sénateurs. Nous nous trouvons dans une situation tout à fait différente. Toutefois, nous devrions augmenter les salaires des députés. Le gouvernement a deux possibilités. Il peut soit réduire les salaires de la magistrature, auxquels la rémunération des parlementaires était liée initialement. Si les salaires des juges sont trop élevés, pourquoi continuent-ils de recevoir de juteuses augmentations, et pas les députés? Donc, réduire le montant des augmentations pour les hauts fonctionnaires dont bon nombre, soit dit en passant, reçoivent des primes comptabilisées chaque année dans les années ouvrant droit à pension, alors que les députés et même les ministres n'en bénéficient pas.

Le gouvernement a donc deux possibilités. Soit de réduire la rémunération des hauts fonctionnaires et des juges à la hauteur des salaires que les députés reçoivent, soit d'augmenter le traitement des députés. Si le ministre a des commentaires à ce sujet, j'aimerais bien les entendre.

Le président : Monsieur le ministre, nous aimerions connaître votre opinion à ce sujet. Le sénateur Downe a posé quelques questions importantes sur le plan de la politique du gouvernement. Ses questions sont habituellement pertinentes, mais cette fois-ci, il faut reconnaître qu'il s'est surpassé. Nous sommes impatients de vous entendre vous exprimer sur le sujet.

Le sénateur Downe : J'ai obtenu un « A plus » aujourd'hui. Merci.

M. Valeri : Je pourrais peut-être suggérer au sénateur Downe qu'il se fasse le représentant des membres du Parlement et qu'il aille négocier leur augmentation de salaire.

J'aimerais faire plusieurs remarques. La première concerne la décision de rompre le lien entre la rémunération des parlementaires et celle des juges. Alors que, dans le sillage du rapport Lumley, on avait lié les salaires des parlementaires à ceux des juges, on se retrouvait toujours dans la situation où des membres du Parlement pouvaient être appelés à voter au sujet des augmentations de salaire de la magistrature. Il s'agit d'un vote au sujet de sa propre augmentation de salaire, en fin de compte. À toutes fins utiles, en votant en faveur d'une augmentation de salaire de la magistrature, on sait très bien que l'on vote en faveur de l'augmentation de son propre traitement. C'est un problème qui demeurerait entier. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'opter pour un indice qui évolue indépendamment des obligations des membres du Parlement.

Pour ce qui est de la comparaison avec les postes et les mandats de gestion supérieure dans la fonction publique, je suis d'accord avec le sénateur comme quoi on retrouve un groupe extrêmement talentueux de députés à la Chambre des communes, de même que de sénateurs au Sénat, et que ces personnes devraient être rémunérées équitablement pour le travail qu'elles accomplissent.

La solution consisterait à réévaluer périodiquement le traitement de base. Rien n'empêche les gouvernements futurs de mettre sur pied une commission ou un groupe de travail chargé

perception of a growing gap between what members of Parliament are earning and what the going rate is for that type of work in the private sector.

As I would suggest to you, the steps that we are taking here are steps in the right direction and meet a commitment. In fact, we have seen that the support that has been provided in the House of Commons by parliamentarians on both sides of the House for the approach that we have taken. If future governments want to reassess the base that members of Parliament are being paid, certainly future governments are free to do that, as I am sure there will be continued reassessment of what the public sector is making, what those senior positions would be getting in terms of remuneration and, frankly, what people might be getting who work in various boards in Crown corporations.

This is an approach that I believe has support, but by no means am I suggesting that this would be, going forward, the only approach by which to deal with what members of Parliament are receiving. Those task forces can be put in place and future governments are certainly free to do exactly that.

The Chairman: I did not think Senator Downe was asking you to comment on what future governments may or may not do. I believe he was asking you what you — you are the government — are prepared to do to try to attract even better and good people to come to Parliament to work because they would be getting a wage that was commensurate with their abilities, and I think he is talking about now, not future governments, and I did not hear you address that.

Mr. Valeri: I do not think parliamentarians come to Ottawa for the wages. I believe they come to Ottawa because they believe they can make a difference to the country, because they have a vision and a perspective they want to share, they want to debate issues. The salaries and the financial compensation need to be competitive, to use a particular phrase, but certainly it is not the main motivation. I do not think you will find a member of Parliament in the House of Commons today who says I am here because I like the pay.

The Chairman: I did not think that was what Senator Downe was getting at, but perhaps I should not be trying to put words in his mouth.

Senator Downe: You listened closely, chair. You seem to have it well summarized.

Mr. Valeri: My point is this: I understand what Senator Downe is saying in terms of the compensation side. What we are proposing is a compensation package that is fair. I do not think it is a compensation package that would be held out as an instrument to attract parliamentarians to come to Ottawa, but I do think it is fair, it meets a commitment and it does remove from

d'effectuer une analyse visant à déterminer si on a l'impression que l'écart se creuse entre la rémunération versée aux membres du Parlement et le taux courant pour ce type de travail dans le secteur privé.

Comme je vous le suggère, les mesures que nous prenons sont un pas dans la bonne direction, et visent à répondre à un engagement pris par le gouvernement. De fait, nous avons constaté que les parlementaires des deux côtés de la Chambre se sont montrés favorables à l'approche que nous avons prise. Si les gouvernements futurs choisissent de réévaluer le traitement de base accordé aux membres du Parlement, il est certain qu'ils ont toute liberté de le faire. Tout comme je suis persuadé que l'on continuera de réévaluer constamment ce qui se passe dans le secteur public, autrement dit, la rémunération versée aux titulaires de postes de gestion supérieure, et les traitements accordés aux personnes qui occupent des postes au sein de divers conseils dans les sociétés d'État.

C'est une approche qui, je crois, bénéficie d'un certain appui, mais loin de moi l'idée de suggérer que cela constituerait la seule approche pour évaluer le traitement que reçoivent les membres du Parlement. Ces groupes de travail peuvent être mis en place et il est clair que les futurs gouvernements sont tout à fait libres de le faire.

Le président : Je ne pense pas que le sénateur Downe vous demandait de faire des commentaires sur ce que les futurs gouvernements pourraient faire ou non. Je pense plutôt qu'il vous demandait ce que vous — puisque vous êtes le gouvernement — êtes prêts à faire pour inciter des personnes encore plus compétentes et dévouées à venir travailler au Parlement, parce qu'ils recevraient un traitement en rapport avec leurs compétences, et je pense qu'il s'adresse au gouvernement actuel, et non aux gouvernements futurs, et je ne vous ai pas entendu répondre à cela.

M. Valeri : Je ne pense pas que les parlementaires viennent à Ottawa pour les salaires. Je pense qu'ils viennent à Ottawa parce qu'ils sont convaincus qu'ils peuvent apporter une contribution à leur pays, parce qu'ils ont une vision et une perspective qu'ils souhaitent partager, et qu'ils veulent venir débattre de certaines questions. Les salaires et la compensation financière doivent être concurrentiels, pour utiliser une expression consacrée, mais ce n'est certainement pas la motivation principale. Je ne pense pas que vous trouverez un seul député à la Chambre des communes aujourd'hui prêt à vous dire qu'il est là à cause du salaire.

Le président : Je ne pense pas que ce soit ce à quoi le sénateur Downe voulait en venir, mais je ne voudrais pas parler à sa place.

Le sénateur Downe : Vous avez écouté attentivement, monsieur le président. Et je pense que vous avez très bien résumé la situation.

M. Valeri : Voici ce à quoi je veux en venir : je comprends ce que le sénateur Downe veut dire en parlant de la rémunération. Ce que nous proposons, c'est un régime de rémunération équitable. Je ne pense pas par ailleurs que l'on puisse l'envisager comme un régime de rémunération susceptible d'être utilisé comme appât en vue d'attirer des parlementaires à Ottawa.

parliamentarians the need to stand up in the House of Commons and vote for their own salary. I know a lot of parliamentarians had difficulty with that.

Senator Downe: Minister, I disagree. It is fair if people in similar positions with similar responsibility are making the same amount. As I said earlier, it is difficult for MPs to make this case because it is not popular, but in the Senate we have a responsibility to say what we think is right. We do not have to worry about popularity. If we did, we would not be in the Senate, because it is unpopular institution at the moment.

I have real concerns that, unless the salaries are reduced for judges and senior public servants, or increased for MPs, you will have MPs who are responsible for setting the policy framework — and you may be familiar with the British expression that the public servants are “on tap,” not on top, financially. At the end of the day, unless this government takes action and bites the bullet — and maybe there is another option, but it seems to me there are the two outlined — unless the government takes one of those courses of action, we will end up with members of the House of Commons who are millionaires who will be setting policy — they do not need the money since they have their own resources — or conversely people who will find that this is the best salary they could ever attain. In other words, the quality that we have now for members of Parliament will be reduced. The chair summed it up correctly. What future governments may do may be more of the same.

Are you at all concerned that you are shortchanging MPs in this process?

Mr. Valeri: I would respectfully disagree, senator. I am not a millionaire, and I decided to come to Ottawa not because of any salary but because I thought I had something to contribute. If we are going to attract people in the future, it will be because there is an environment and a forum to develop policies and, in fact, do something that they think is in the best interests of the country.

With respect to whether I think or whether others think this is a fair approach, the signal or the cue might come from the fact that the House of Commons has overwhelmingly supported this approach. I would not suggest, and I hope you are not suggesting, that members in the House of Commons are doing so because

Cependant, c'est un régime juste, qui répond à un engagement et qui a le mérite d'éliminer la nécessité pour les parlementaires d'avoir à voter pour leur propre salaire. Je sais que bon nombre de parlementaires sont très mal à l'aise avec cette perspective.

Le sénateur Downe : Monsieur le ministre, je ne suis pas d'accord avec vous. C'est un régime qui est juste dans la mesure où des personnes occupant des postes similaires comportant des responsabilités similaires reçoivent le même traitement. Comme je l'ai déjà dit, il est difficile pour les députés de défendre cette cause, parce qu'elle n'est pas très populaire, mais nous les Sénateurs avons la responsabilité de dire ce que nous pensons être juste. Nous n'avons pas à nous soucier de la popularité. Si nous entretenons des préoccupations à ce sujet, nous ne serions pas au Sénat, première des choses, parce qu'il s'agit d'une institution impopulaire à l'heure actuelle.

J'ai des inquiétudes réelles parce que, à moins que l'on ne réduise les salaires de la magistrature et des hauts fonctionnaires, ou que l'on n'augmente ceux des députés, on se retrouvera dans la situation où des députés qui assument la responsabilité de l'établissement du cadre stratégique — et vous connaissez peut-être l'expression en usage chez les Britanniques comme quoi les « élus sont en haut, les fonctionnaires en affectation temporaire », mais s'ils sont en haut, ce n'est pas sur le plan pécuniaire. Quoi qu'il en soit, à moins que le gouvernement ne fasse le nécessaire et qu'il affronte les obstacles — et il existe peut-être une autre solution, mais quant à moi, il n'y a que les deux que j'ai mentionnées — donc, à moins que le gouvernement ne décide de prendre l'une des deux mesures que j'ai décrites, nous allons nous retrouver à la Chambre des communes avec des millionnaires pour élaborer les politiques — ils n'auront pas besoin du salaire, puisqu'ils auront leurs propres moyens de subsistance — ou au contraire, avec des personnes qui considèrent que c'est le meilleur salaire qu'elles peuvent espérer recevoir. Autrement dit, la qualité que l'on retrouve actuellement chez les députés s'en trouvera diminuée. Le président a bien résumé la situation. Il se peut que les gouvernements futurs ne fassent rien de plus que ce que l'on connaît déjà.

N'avez-vous pas conscience que ce sont les députés qui feront les frais de ce changement?

M. Valeri : Avec tout le respect que je vous dois, sénateur, je ne suis pas d'accord avec vous. Je ne suis pas un millionnaire, et j'ai néanmoins décidé de venir à Ottawa, et ce n'était pas pour des considérations salariales, mais plutôt parce que j'avais le sentiment de pouvoir apporter une contribution. Si nous attirons des députés, dans l'avenir, ce sera parce que nous aurons créé un milieu favorable à l'élaboration de politiques et aussi, parce qu'ils auront l'occasion de faire quelque chose ce qu'ils croient être dans l'intérêt du pays.

Pour ce qui est de dire si je pense ou si d'autres personnes pensent qu'il s'agit d'une approche équitable, le signal ou les indices devraient venir du fait que la Chambre des communes s'est prononcée dans une majorité écrasante en faveur de cette approche. Je ne veux pas suggérer, et j'espère que vous ne le

they are afraid to state their perspective on this particular issue. That is certainly not my interpretation, and I would suggest that it is not what has occurred in the House of Commons.

We would respectfully disagree, and the approach we have taken as a government is one that builds on the Lumley report and does put in place an index that is reflective of the type of work that Canadians do, and the salaries will be changed and increased based on that index.

Senator Murray: Mr. Chairman, the House of Commons voted overwhelmingly, and so did the Senate, a matter of a very few years ago to link the salaries of parliamentarians and judges. I conclude therefore that there is no principled reason why you want to delink. I conclude that the reason you want to delink is that the recommendation of the judicial compensation commission was a bit rich for your blood, or you thought it was more than the traffic could bear in a minority government situation. It was a political calculation on your part and that of other, including opposition, parliamentarians, which by the way leads me to the another question. You can comment on that point if you like, but it leads me to the question that was implied, I think, by Senator Downe. If this major wage index, if that is what it is called, is so appropriate for parliamentarians, why do not you apply it to judges?

Mr. Valeri: There is a component of the judges' salary that is made up of an index. It is called the industrial aggregate index, and the balance of their calculation is coming from a quadrennial commission which is part of the Judges Act and will be introduced in the House of Commons. I am not going to prejudge what in fact the House of Commons will or will do with respect to the Judges Act, which will be coming into the House. Perhaps the Senate will have other suggestions when they get the Judges Act in the Senate as to how to deal with judges' salaries. I will leave that to others.

Senator Murray: Excuse me. Obviously, you are not going to prejudge what the House of Commons is going to do, but I think it is fair to ask you whether the government supports the judicial commission recommendation with regard to judges' salaries.

Mr. Valeri: In fact, Minister Cotler did respond to the quadrennial report in November and did support the suggestion as to what judges should be compensated. Nonetheless, that needs to be approved by Parliament, and Parliament will have that bill in very short order.

suggérez pas non plus, que les membres de la Chambre agissent ainsi parce qu'ils ont peur d'exprimer leur véritable opinion sur cette question particulière. Je suis loin d'être de cet avis, et j'incline à penser que ce n'est pas ce qui s'est produit à la Chambre des communes.

Avec tout le respect que je vous dois, nous ne sommes pas de cet avis. Et l'approche que nous avons retenue en tant que gouvernement est une approche qui s'inspire des recommandations du rapport Lumley qui suggéraient la mise en place d'un indice représentatif du type de travail que les Canadiens accomplissent, et les rajustements salariaux seront effectués en fonction de cet indice.

Le sénateur Murray : Monsieur le président, la Chambre des communes a voté massivement, tout comme le Sénat, il n'y a que quelques années de cela, en faveur d'une disposition visant à lier les traitements des parlementaires à ceux de la magistrature. J'en arrive à la conclusion qu'il n'existe aucune raison fondée sur des principes pour justifier la décision de rompre ce lien. J'en conclus donc que la raison pour laquelle vous souhaitez rompre ce lien est que la recommandation de la Commission d'examen de la rémunération des juges a été un peu trop forte de café à votre goût, ou encore que vous avez pensé que c'était une recommandation qu'il serait trop difficile de mettre en œuvre dans le contexte d'un gouvernement minoritaire. Cette décision est le résultat d'un calcul politique de votre part, et de l'autre partie aussi, y compris l'opposition, les parlementaires, ce qui m'amène à poser une autre question. Vous pouvez répondre à ce que je viens de dire, si vous le voulez, mais ce raisonnement m'incite à poser la question qui était sous-entendue, je pense, dans celle du sénateur Downe. Si cet indice des grands règlements salariaux, comme on l'appelle je crois, convient si parfaitement aux parlementaires, pourquoi ne l'applique-t-on pas à la magistrature?

M. Valeri : Il y a un élément du traitement des juges qui repose sur un indice. Il s'agit de l'indice de la rémunération pour l'ensemble des activités économiques, et le reste du calcul est effectué par une commission quadriennale prévue dans la Loi sur les juges qui sera déposée à la Chambre des communes. Je ne peux présumer de la décision que prendra la Chambre des communes à l'égard de la Loi sur les juges, qui sera déposée à la Chambre. Peut-être que le Sénat aura d'autres suggestions à faire lorsque viendra le moment d'examiner la Loi sur les juges, en ce qui concerne la manière de s'occuper des traitements de la magistrature. Je laisse cette question à d'autres que moi.

Le sénateur Murray : Veuillez m'excuser. De toute évidence, vous ne pouvez présumer de ce que fera la Chambre des communes, mais il est de bonne guerre de vous demander si le gouvernement est favorable à la recommandation de la Commission d'examen de la rémunération des juges.

M. Valeri : En fait, le ministre Cotler a répondu aux recommandations du rapport quadriennal en novembre, et il s'est dit en faveur de la suggestion relative à la rémunération des juges. Néanmoins, cette décision doit être approuvée par le Parlement, et le Parlement devra étudier ce projet de loi dans des délais très serrés.

With respect to the principle of why we have gone to a compensation that is linked to an index rather than to judges — frankly, you referred to a minority Parliament. This bill was drafted, and then we consulted with all of the opposition parties as to how they would want to proceed with the legislation. There was an agreement to proceed this way.

In some measure, I must say that when I spoke to some parliamentarians they never thought they would be in a situation where they would have to vote for their own salary increase going forward, because this had been done in legislation that had been passed previously. They thought it just happened automatically. Therefore, most parliamentarians were referring to the industrial aggregate index that forms part of the judges' salary, which happens automatically, but did not realize that when the quadrennial commission reported that commission's report would be reflected in a Judges Act, which would come to the house, which would then change salaries of judges and then members of Parliament would be voting on those salaries of judges, which, in turn, would be voting on their own salaries. They thought that that problem was resolved in a previous piece of legislation.

When that was explained and this proposal was put on the table, as you have seen, there was support in the House of Commons, and now it is in the Senate for review.

Senator Murray: I had the impression at the time that Prime Minister Martin came out of some meeting and immediately announced that this was something up with which they would not put, that it was really the amount that spooked them and, ballpark, the difference between the formula for judges and this new bill seems to be a 10 per cent upfront increase or 10 per cent over a four-year period in the other. That is the difference, is it not?

Mr. Valeri: I believe the commission has recommended 10.8 plus the index to provide a — what is the total?

Mr. McCutcheon: The total over the four years could run as high as 16 or 17 per cent, with the 10.8 plus the indexation.

Senator Murray: Something potentially worse is happening here, in fact has happened, even when we accepted the Lumley commission. That is that we are linking the salaries of parliamentarians to something — it will happen automatically — but what it seems we have done away with is the practice that was initiated during the Trudeau years of appointing a commission after every election to look at the whole, not just compensation and

En ce qui concerne le principe nous ayant conduit à opter pour une rémunération liée à un indice plutôt qu'à une rémunération liée à celle des juges — vous avez dit vous-même que nous sommes dans le contexte d'un gouvernement minoritaire. Donc, ce projet de loi a été rédigé, et ensuite nous avons consulté tous les partis de l'opposition afin de savoir comment ils entendaient procéder avec cette disposition législative. Et on s'est entendu pour procéder de cette manière.

De toute manière, je dois dire que lorsque j'ai parlé à certains parlementaires, ils m'ont confié qu'ils n'avaient jamais pensé se retrouver dans la situation de devoir légiférer sur leurs propres rajustements salariaux, parce qu'ils étaient convaincus que cette question avait été réglée dans une loi adoptée précédemment. Ils pensaient que cela se ferait automatiquement. Par conséquent, la plupart des parlementaires faisaient référence à l'indice de la rémunération pour l'ensemble des activités économique qui fait partie du traitement des juges, et qui s'applique automatiquement, mais ils n'avaient pas réalisé que lorsque la commission quadriennale présenterait son rapport, que ce rapport serait mentionné dans la Loi sur les juges, qui serait présentée à la Chambre, et qui aurait pour effet de modifier les salaires des juges, et qu'ensuite les membres du Parlement devraient voter sur les salaires des juges, ce qui reviendrait à toutes fins pratiques à voter leurs propres salaires. Ils croyaient que ce problème avait été résolu dans une disposition législative antérieure.

Lorsqu'on leur a expliqué la situation, et que cette proposition a été mise sur la table, comme vous l'avez vu, la Chambre lui a donné son appui, et maintenant elle se trouve au Sénat pour y être examinée.

Le sénateur Murray : J'avais eu l'impression à l'époque que le premier ministre Martin était sorti d'une réunion et qu'il avait immédiatement annoncé qu'il n'avait aucunement l'intention de donner suite à ces recommandations, et que c'était le montant de l'augmentation qui les effrayait et, qu'approximativement, la différence entre la formule de calcul utilisée pour la rémunération des juges, et celle qui est utilisée dans ce nouveau projet de loi semble correspondre à une augmentation initiale d'environ 10 p. 100 ou à une augmentation de 10 p. 100 sur une période de quatre ans. C'est bien cela la différence, n'est-ce pas?

M. Valeri : Je crois que la commission avait recommandé une augmentation de 10,8 plus l'indice ce qui donnait — quel est le total?

M. McCutcheon : Le total sur la période de quatre ans pourrait atteindre un chiffre aussi élevé que 16 ou 17 p. 100, avec le 10,8 plus l'indexation.

Le sénateur Murray : Quelque chose d'encore pire risque de se produire, et en fait s'est déjà produit, et ce, même après avoir accepté les recommandations de la commission Lumley. Et c'est le fait que nous établissons un lien entre les salaires des parlementaires et quelque chose — donc, ce lien s'établira automatiquement. En revanche, il semble que nous ayons décidé d'en finir avec une pratique amorcée durant les années

direct benefits for parliamentarians, but also at the other needs of parliamentarians. Those commissions recommended, and as a result of their recommendations, Parliament legislated.

Now the salaries will be linked, but all the other issues are going to be handled how? I presume it will be in the privacy of the internal economy committee, or whatever you call it over there.

Mr. Valeri: The Board of Internal Economy?

Senator Murray: Yes. What have you done since the last election as far as other issues are concerned? I saw something somewhere about caucus chairs getting a raise.

Mr. Valeri: That actually forms part of this particular legislation, which was an amendment that was supplied by the opposition to look at —

Senator Murray: That is transparent. What has the internal economy committee done in terms of allowances and expenses and that sort of thing in your House?

Mr. Valeri: I do not speak for the Board of Internal Economy. I am on it, but I am not a spokesperson for the Board of Internal Economy.

Senator Murray: I am talking about decisions that have been taken since the last election.

Mr. Valeri: I think the only decisions that have come out of the Board of Internal Economy are decisions with respect to the operating budgets for members of Parliament, which have to do with salary increases and benefits for assistance and for equipment in constituencies. I do not think there has been any change.

Senator Murray: Hospitality?

Mr. Valeri: There was certainly a hospitality provision. I cannot recall whether there has been an increase in the hospitality on a percentage basis, but I do not think there has been any change with respect to the health benefits for parliamentarians coming out of the Board of Internal Economy.

Senator Murray: Those things are negotiated in the privacy of the committee. I think we have lost something with the disappearance of those commissions that looked at not just the salaries, but the various other needs of parliamentarians.

Perhaps I should stop there. I have such a long memory for all this stuff. This index, 30 years ago or more, when Marcel Massé and I were advising the government of New Brunswick, we dreamed up something of the kind for the MLAs down there. It was called the industrial aggregate or something like that. It lasted

Trudeau qui consistait, après chaque élection, à mettre sur pied une commission chargée d'examiner l'ensemble de la situation, et pas seulement la rémunération et les avantages sociaux directs pour les parlementaires, mais aussi leurs autres besoins. Ces commissions faisaient des recommandations, et après avoir étudié ces recommandations, le Parlement légiférait.

Maintenant, les salaires seront liés à un indice, mais comment allons-nous procéder pour régler toutes les autres questions? Je suppose que cela va se faire dans l'intimité du Comité permanent de la régie interne, ou peu importe comment vous l'appellez.

M. Valeri : Le Bureau de régie interne?

Le sénateur Murray : Oui. Qu'avez-vous fait depuis les dernières élections en ce qui concerne les autres questions? Je pense avoir lu quelque part que les présidents de caucus avaient obtenu une augmentation.

M. Valeri : En fait, cela fait partie de la présente disposition législative, et il s'agit d'un amendement qui a été présenté par l'opposition pour qu'on l'examine...

Le sénateur Murray : C'est transparent. Qu'a fait le Comité de la régie interne au chapitre des indemnités et des dépenses et de ce genre de choses dans votre Chambre?

M. Valeri : Je ne suis pas le porte-parole du Bureau de régie interne. J'y siège, mais je ne suis pas son porte-parole.

Le sénateur Murray : Je veux parler des décisions ayant été prises depuis les dernières élections.

M. Valeri : Je pense que les seules décisions qui ont été prises par le Bureau de régie interne sont des décisions relatives aux budgets de fonctionnement pour les membres du Parlement, ce qui revient aux augmentations de salaire et aux avantages sociaux pour le personnel de soutien et le matériel utilisé dans les circonscriptions. Je ne pense pas qu'il y ait eu quelque changement que ce soit.

Le sénateur Murray : Concernant l'accueil?

M. Valeri : Il y avait sûrement une disposition relative à l'accueil. Je n'arrive pas à me rappeler s'il y a eu une augmentation en ce qui concerne le pourcentage des indemnités relatives à l'accueil, mais je ne pense pas qu'il y ait eu de changement en ce qui concerne les prestations de maladie pour les parlementaires à l'initiative du Bureau de régie interne.

Le sénateur Murray : Ces choses-là sont négociées dans le secret du comité. Je pense que nous avons perdu quelque chose avec la disparition de ces commissions qui examinaient non seulement les salaires, mais aussi les divers autres besoins des parlementaires.

Je devrais peut-être m'arrêter ici. J'ai la mémoire longue pour ce genre de choses. Cet indice, par exemple, il y a 30 ans de cela ou même plus, à l'époque où Marcel Massé et moi-même conseillions le gouvernement du Nouveau-Brunswick, nous avons rêvé de quelque chose du genre pour les membres des assemblées

for a brief time, but before long they were back at it having to consider what the base was, or reconsider what the base was, and to legislate.

Senator Downe is right. There are no votes to be made on this, but I think there are a lot fewer votes to be lost than is sometimes supposed. That has been my observation. My memory goes back as far as Diefenbaker and Pearson. Mr. Pearson, in a minority situation, after members benefits had not been touched for 10 years, took the initiative to raise MPs salaries to the princely sum of \$18,000 a year. Mr. Diefenbaker's House leader, Mr. Churchill, had agreed privately to support it. Then Mr. Diefenbaker started huffing and puffing and sent the money back and all this foolishness. I do not think it got him a vote and I do not think it lost Mr. Pearson a vote. The moment passed.

Then we got into these commissions that started during the Trudeau years. I guess, in retrospect, they worked better than anything. The only disadvantage was that we had to legislate our own salaries and benefits.

Linking to judges has not worked, obviously. The government now does not feel, and MPs do not feel, that it is appropriate; so now we are going to link again to something else. Meanwhile, we are losing something with the disappearance of the commissions, because nobody is publicly looking at or trying to educate the public about other needs of parliamentarians.

The Chairman: Minister, did you want to respond to that question now?

Senator Murray: I do not know that there is a question; it is a comment.

Mr. Valeri: It may not be a question, but certainly I take the comment. Someone who has the experience of the senator and who has been here for such a long time has the ability to provide that kind of comment, and I appreciate the feedback.

The Chairman: You did not wish to comment on the merits of what he had to say?

Mr. Valeri: I think I understand what the senator is saying.

Senator Murray: It is politics. I think it is the amount of money that was involved that spooked the government and the others. I still do not see any principled reason why linkage to major wage settlement is any more appropriate than linkage between parliamentarians and judges. Sooner or later, you are going to have to face the judges' issue, and you know there is at least one party in the House of Commons that is making a lot of noise

législatives de cette région. On l'appelait l'indice de la rémunération pour l'ensemble des activités économiques ou quelque chose d'approchant. Il a été utilisé durant un certain temps, mais on n'a pas tardé à revenir à la charge et à demander le réexamen du traitement de base, avant de légiférer.

Le sénateur Downe a raison. Il n'y a pas de votes à gagner avec une question comme celle-ci, mais je pense qu'il y a beaucoup moins de votes à perdre que ce que l'on croit. C'est le résultat de mes observations. Mes souvenirs remontent aussi loin qu'à Diefenbaker et à Pearson. M. Pearson, dans le contexte d'un gouvernement minoritaire, et ayant constaté que les avantages sociaux des membres du Parlement n'avaient pas été modifiés depuis 10 ans, a pris l'initiative d'augmenter les salaires des députés jusqu'à un traitement princier de 18 000 \$ par année. Le leader à la Chambre de M. Diefenbaker, M. Churchill, avait accepté en privé de lui donner son appui. Mais ensuite, M. Diefenbaker a commencé à rechigner, il a renvoyé l'argent, et il a fait toutes ces histoires. Je ne pense pas que cela lui ait permis de gagner un vote, et je ne pense pas non plus que cela ait fait perdre un vote à M. Pearson. Le moment a passé.

Plus tard, nous avons commencé à mettre sur pied ces commissions, à partir des années Trudeau. En rétrospective, je pense que ce sont elles qui donnaient les meilleurs résultats. Le seul hic était que l'on devait légiférer sur ses propres salaires et avantages sociaux.

Lier les traitements des parlementaires à ceux de la magistrature n'a pas vraiment fonctionné, de toute évidence. Le gouvernement n'a pas l'impression aujourd'hui, et les députés non plus, que c'est une bonne manière de fonctionner. Aussi nous allons maintenant entreprendre de lier ces salaires à quelque chose d'autre. Par ailleurs, nous perdons quelque chose avec la disparition de ces commissions, parce qu'il n'y a plus personne pour examiner publiquement ou pour tenter de sensibiliser le public aux autres besoins des parlementaires.

Le président : Monsieur le ministre, souhaitez-vous répondre à cette question maintenant?

Le sénateur Murray : Je ne pense pas que ce soit une question; il s'agit plutôt d'un commentaire.

M. Valeri : Ce n'est peut-être pas une question, mais je prends bonne note du commentaire. Une personne possédant l'expérience du sénateur et qui siège ici depuis si longtemps est en mesure de faire ce genre de commentaire, et j'apprécie son observation.

Le président : Vous ne souhaitez pas faire de commentaire sur les mérites de ce qu'il vous a dit?

M. Valeri : Je pense que je comprends ce que le sénateur veut dire.

Le sénateur Murray : Il s'agit tout simplement de politique. Je pense que c'est le montant en cause qui a effrayé le gouvernement et les autres. Je ne vois toujours pas quelle raison fondée sur des principes pourrait expliquer en quoi établir un lien avec les grands règlements salariaux est supérieur à établir un lien entre les traitements des parlementaires et ceux de la magistrature. Tôt ou tard, vous allez devoir vous occuper de la question des juges, et

about not passing that. What will happen, by the way, if this bill does not go through, if it were defeated in the Senate or fell off the Order Paper at dissolution?

Mr. Valeri: The other legislation would remain intact. It would essentially be status quo.

Senator Murray: Obviously, the judges' bill would not go through, so we would simply continue as we were as of 2001, whenever it was we put that through?

Mr. Valeri: If the Judges Act does not get passed, then it would be basically the basis of the previous quadrennial and the industrial aggregate index.

Senator Murray: What is the status of the amendment to the Judges Act, as we speak?

Mr. Valeri: It is coming into the House very shortly.

Senator Murray: Coming into the House?

Mr. Valeri: Yes.

Senator Murray: You know the answers to this. Has not it gone to committees?

Mr. Valeri: The Judges Act?

Senator Murray: The increased compensation for judges.

Mr. Valeri: The minister's response to the quadrennial report was tabled; the committee has studied that, but the actual legislation is coming into the House.

Senator Murray: So the committee stage is finished. They have a right to bring in a negative report, and they have not?

Mr. Valeri: They have not brought any report back.

Senator Murray: Has it been sent to one of our committees?

The Chairman: Not that I know of; but as the minister said, the telling document is a bill that is yet to be introduced for first reading in the House of Commons, and that is perhaps imminent.

Mr. Valeri: That is correct.

Senator Harb: In Bill C-30, on the first page, with respect to subsection 46(2) of the Parliament of Canada Act, I am quite curious about why is it you are deciding to limit the number of parliamentary secretaries to the number of ministers, given the fact that from previous experiences —

Mr. Valeri: Sorry, senator, I do not have the page. Can you give me that again?

Senator Harb: It reads that subsection 46(2) of the act is replaced by the following:

vous savez qu'il y a au moins un parti à la Chambre des communes qui fait beaucoup de bruit et qui n'a pas l'intention de laisser passer ça. Qu'arrivera-t-il, soit dit en passant, si ce projet de loi n'est pas adopté, s'il est défait au Sénat ou s'il quitte le feuillet à la dissolution?

M. Valeri : L'autre disposition législative demeurera intacte. On retournerait tout simplement au statu quo.

Le sénateur Murray : De toute évidence, le projet de loi sur les juges ne passera pas, aussi nous continuerons tout simplement comme nous le faisons en 2001, peu importe le moment auquel nous avons décidé de mettre cette mesure de l'avant?

M. Valeri : Si la Loi sur les juges n'est pas adoptée, alors nous reviendrons tout simplement au traitement de base prévu dans le précédent rapport quadriennal et à l'indice de la rémunération pour l'ensemble des activités économiques.

Le sénateur Murray : À quelle étape se trouve le modificatif à la Loi sur les juges, au moment où l'on se parle?

M. Valeri : Il devrait être présenté à la Chambre sous peu.

Le sénateur Murray : Présenté à la Chambre?

M. Valeri : Oui.

Le sénateur Murray : Vous connaissez la réponse à celle-ci. N'a-t-elle pas été présentée aux comités pour étude?

M. Valeri : La Loi sur les juges?

Le sénateur Murray : L'augmentation de salaire des juges.

M. Valeri : La réponse du ministre aux recommandations du rapport quadriennal a été déposée; le comité l'a étudiée, mais la disposition législative proprement dite sera présentée sous peu à la Chambre.

Le sénateur Murray : Donc l'étape de l'étude par le comité est terminée. Ils ont le droit de présenter un rapport qui va dans le sens négatif, et ils ne l'ont pas fait?

M. Valeri : Ils n'ont pas présenté de rapport.

Le sénateur Murray : Est-ce que le projet a été transmis à l'un de nos comités?

Le président : Pas que je sache; mais comme le ministre l'a fait remarquer, le document révélateur à cet égard est le projet de loi qui n'a pas encore été déposé en première lecture à la Chambre des communes, mais dont le dépôt semble imminent.

M. Valeri : C'est exact.

Le sénateur Harb : Dans le projet de loi C-30, à la première page, et concernant le paragraphe 46(2) de la Loi sur le Parlement du Canada, je suis très curieux de savoir pourquoi vous avez décidé de limiter le nombre de secrétaires parlementaires au nombre de ministres, étant donné que d'après les expériences passées...

M. Valeri : Désolé, sénateur, je n'ai pas la page. Pourriez-vous me l'indiquer de nouveau?

Le sénateur Harb : On peut lire que le paragraphe 46(2) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

There shall not be appointed more Parliamentary Secretaries than the number of ministers who hold offices for which salaries are provided in section 4.1 of the *Salaries Act*.

I am somewhat puzzled by that, given that we have seen in past Parliaments one minister holding three or four portfolios for which there is an absolute need for a parliamentary secretary to assist with legislation in the House of Commons as well as with issues relevant to the department for which the minister might assume additional responsibility.

Also, if a prime minister decides to reduce the number of ministers in cabinet, parliamentary secretaries would have to stop their work immediately. What is the rationale for this? I would be very interested in having a closer look at this. In my opinion, this will impair the ability of the government and, in the end, Parliament, to deal with important issues.

Mr. Valeri: This provision is not a change. That is in the statute now. The only change is that it refers to section 4.1 of the Salaries Act. This is the way it operated when you were in the House of Commons. A minister with two portfolios would have two parliamentary secretaries.

Senator Harb: How did the previous section read?

Mr. McCutcheon: The previous section read:

There shall not be appointed more Parliamentary Secretaries than the number of ministers who hold offices for which salaries are provided...

The difference is that it said "sections 4 and 5 of the Salaries Act." The change is that it is now a reference only to section 4.1 of the Salaries Act.

Senator Harb: Therefore, if Minister Graham, who holds the position of Minister of National Defence, assumes responsibilities for veteran affairs, he will not lose the parliamentary secretary for Veterans Affairs; correct?

Mr. McCutcheon: That is my understanding.

Senator Harb: This says that there shall not be appointed more parliamentary secretaries than the number of ministers who hold offices for which salaries are provided. Therefore, there can be only one parliamentary secretary for both portfolios, because the ministerial salary is provided for one.

Mr. McCutcheon: I could defer to one of my colleagues who has more experience in this; however, as I understand it, a minister may have two parliamentary secretaries but the total number of parliamentary secretaries cannot exceed the number of ministers.

Le nombre de secrétaires parlementaires nommés ne peut excéder le nombre de ministres exerçant une charge pour laquelle est prévu un traitement à l'article 4.1 de la *Loi sur les traitements*.

Je suis intrigué par cette disposition, étant donné que nous avons été à même de constater dans le passé au Parlement qu'un même ministre pouvait détenir trois ou quatre portefeuilles pour lesquels il avait absolument besoin d'un secrétaire parlementaire pour l'aider avec les dispositions législatives à la Chambre des communes, de même qu'avec les questions pertinentes pour le ministère pour lesquelles le ministre serait appelé à assumer des responsabilités additionnelles.

Par ailleurs, si un premier ministre décidait de réduire le nombre de ministres dans son cabinet, les secrétaires parlementaires devraient cesser leurs travaux immédiatement. Quelle est la raison d'être de cette disposition? J'aimerais bien que l'on examine de près cette mesure. À mon avis, cela risque de nuire à la capacité du gouvernement et, en bout de ligne, du Parlement, de s'attaquer à des enjeux importants.

M. Valeri : Cette disposition n'est pas nouvelle. Elle figure déjà dans la Loi. Le seul changement est que l'on fait référence à l'article 4.1 de la Loi sur les traitements. C'est ainsi que les choses fonctionnaient à l'époque où vous siégiez à la Chambre des communes. Un ministre détenant deux portefeuilles pouvait avoir deux secrétaires parlementaires.

Le sénateur Harb : Quel était le libellé de l'ancien article?

M. McCutcheon : L'ancien article se lisait comme suit :

Le nombre de secrétaires parlementaires nommés ne peut excéder le nombre de ministres exerçant une charge pour laquelle est prévu un traitement [...]

La différence c'est que l'on pouvait lire « aux articles 4 et 5 de la Loi sur les traitements ». Le changement c'est que désormais on y fait référence seulement à l'article 4.1 de la Loi sur les traitements.

Le sénateur Harb : Par conséquent, si le ministre Graham, qui occupe le poste de ministre de la Défense nationale, assume la responsabilité des anciens combattants, il ne perdra pas le secrétaire parlementaire pour les Anciens combattants, n'est-ce pas?

M. McCutcheon : C'est comme ça que je le comprends.

Le sénateur Harb : Ce paragraphe stipule que le nombre de secrétaires parlementaires nommés ne peut excéder le nombre de ministres exerçant une charge pour laquelle est prévu un traitement. Par conséquent, il ne peut y avoir qu'un seul secrétaire parlementaire pour les deux portefeuilles, parce que le ministre ne reçoit de salaire que pour un seul ministère.

M. McCutcheon : Je pourrais soumettre la question à l'un de mes collègues qui possède une plus vaste expérience que moi en la matière; toutefois, si je comprends bien, un ministre peut avoir deux secrétaires parlementaires, mais le nombre total de secrétaires parlementaires ne peut excéder le nombre de ministres.

Senator Harb: I would be interested in looking further into this. If we did this under the previous act, perhaps we were not doing it right. If that were the case, perhaps at some time we had more parliamentary secretaries than ministers.

My second question deals with the notion of linking the salaries of parliamentarians to the private sector index. I guess the rationale is that we do not want members of Parliament to vote, whether indirectly or directly, on their salaries. Let us take a scenario where the public servant bargaining units or unions proposed that the government use the exact same salaries as the industrial index. The government would either have to support that proposal because it is fair, or it would have to say that is not fair. Under such a scenario, would we not be in a conflict again, directly or indirectly, voting on our own salaries?

Mr. Valeri: I do not think so. The index that is being used to link salaries for parliamentarians purposely does not include any public sector negotiations. If the public sector were included in the index, they might be able to make that argument, but it is separate.

Senator Harb: If the public sector were to make a proposal that reflected the index that we are using for parliamentarians salaries and asked for salaries based on the average of the 500 that you propose for members of Parliament, would you not be in a conflict position, in that you would be voting indirectly on your own salaries?

Mr. Valeri: I am not privy to the collective bargaining that goes on between the public sector and the government, but I would assume the public sector comes with different indices or different types of information to make their argument. The reason you do not have an index before you that includes the public sector negotiations is that it would put you in a conflict. If you negotiate an outcome with the public sector and use an index that includes that negotiated settlement, you can find yourself in a situation where you are negotiating your own salary increases. That is why there is no public sector component in this index.

Senator Harb: I understand. However, if it were the flip side, if the public sector asked for the exact same increase that parliamentarians are getting, with no reference to benefits, what would that do to Parliament?

Mr. Valeri: The increases that you are referring to are not public sector increases; they are private sector increases. It is one thing to look at a public sector index, but you are asking for an increase that might not be reflective of the work you are doing.

Le sénateur Harb : J'aimerais en avoir le cœur net. Si nous avions l'habitude de fonctionner de cette manière avec l'ancienne loi, peut-être que nous ne faisons pas les choses correctement. Et si c'était le cas, il se peut qu'à un certain moment nous ayons eu plus de secrétaires parlementaires que de ministres.

Ma deuxième question porte sur la notion du lien entre les traitements des parlementaires et l'indice des grands règlements salariaux. Je suppose que le raisonnement est que l'on veut éviter que les membres du Parlement aient à voter, indirectement ou directement, sur leurs traitements. Imaginons un scénario dans lequel les unités de négociation ou les syndicats des fonctionnaires proposeraient que le gouvernement utilise les mêmes traitements que l'indice de la rémunération pour l'ensemble des activités économiques. Le gouvernement devrait soit appuyer cette proposition parce qu'elle est juste, soit refuser de l'appuyer parce qu'elle ne l'est pas. Avec un tel scénario, est-ce que nous ne nous retrouverions pas encore dans un conflit soit directement ou indirectement, en votant sur nos propres traitements?

M. Valeri : Je ne le pense pas. L'indice utilisé pour lier les traitements des parlementaires a été choisi justement parce qu'il n'inclut aucune négociation avec les unités du secteur public. Si le secteur public était inclus dans l'indice, on pourrait faire valoir cet argument, mais il en est exclu.

Le sénateur Harb : Si le secteur public devait faire une proposition qui soit représentative de l'indice que nous utilisons pour les traitements des parlementaires et s'il demandait que les salaires soient établis en fonction de la moyenne des salaires des unités de 500 travailleurs que vous proposez pour les membres du Parlement, ne vous retrouveriez-vous pas en situation de conflit d'intérêt, parce que vous devriez voter indirectement pour vos propres salaires?

M. Valeri : Je ne suis pas un spécialiste des négociations collectives qui se tiennent entre le secteur public et le gouvernement, mais je suppose que le secteur public s'appuierait sur divers indices ou divers types de facteurs pour justifier sa revendication. La raison pour laquelle vous n'avez pas devant vous un indice qui inclut les négociations du secteur public est que cela vous placerait dans une situation de conflit d'intérêts. Si vous devez négocier une convention avec le secteur public et si vous utilisez un indice qui inclut ce règlement négocié, vous risquez de vous retrouver dans la situation de négocier vos propres rajustements salariaux. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas de composante du secteur public dans cet indice.

Le sénateur Harb : Je comprends. Cependant, si à l'opposé, le secteur public demandait exactement la même augmentation que les parlementaires, sans faire référence aux avantages sociaux, quelles seraient les conséquences pour le Parlement?

M. Valeri : Les augmentations auxquelles vous faites allusion ne sont pas des augmentations du secteur public; ce sont des augmentations du secteur privé. C'est une chose que de considérer un indice du secteur public, mais vous me parlez d'une augmentation qui ne serait peut-être pas représentative du travail que vous effectuez.

Senator Harb: I am asking about if the public sector were to ask Parliament to link it to the private sector index. Would not that put parliamentarians indirectly in a conflict?

Mr. Valeri: I do not think it would put us in a conflict. That is part of negotiations. I think you are on solid ground to argue that indices with a public sector component would reflect the work public servants are doing better than the private sector index.

Mr. McCutcheon: The public service unions and the government have no influence over the private sector index, so I do not think that linking public servants to it would bring any kind of conflict. If the employer agreed to attach them, I do not think it would create any difficulties or conflicts.

Senator Harb: Aside from delinking from judges' salaries, what is different in this proposal from what we had before?

Mr. McCutcheon: I do not think there are any other significant changes.

Senator Harb: Perhaps you can get back to us on that.

The Chairman: Yes. Minister, while they are looking for that, I had a question for you. Proposed section 62.1 of the act reads:

Despite section 60, for the fiscal year commencing on April 1, 2004 there shall be paid to the following members of the Senate and the House of Commons the following annual salaries:

The first one is the Speaker of the Senate, \$49,600. Then in (c), it reads: "the Speaker of the House of Commons, \$67,800."

Minister, you will be aware, of course, that in the order of precedence, the Speaker of the Senate is fourth, before the Speaker of the House of Commons. As you are also aware, the Speaker of the Senate has much international and diplomatic work to be done, other than just sitting in the chamber on the chair. It seems to me that this is discriminatory against the Speaker of the Senate.

Could you explain the possible rationale for why the person who sits fourth in the order of precedence would be treated in such a discriminatory way in terms of the pay?

Mr. Valeri: I have two points, Mr. Chair. First, we are not making a change in this proposed legislation. This is the way it was before this piece of legislation was drafted. Second, the differential is because the House of Commons sits five days a week, so the Speaker is there five days a week. The Senate sits

Le sénateur Harb : Ce que je veux dire en fait, c'est si le secteur public demandait au Parlement de lier les traitements à l'indice utilisé dans le secteur privé. Est-ce que ça ne mettrait pas les parlementaires indirectement dans une situation de conflit?

M. Valeri : Je ne pense pas que ça nous mettrait dans une situation de conflit. Cet indice est utilisé dans le cadre de négociations. Je pense que l'on dispose d'arguments solides pour faire valoir que les indices qui comportent une composante du secteur public seraient plus représentatifs du travail qu'effectuent les fonctionnaires que l'indice du secteur privé.

M. McCutcheon : Les syndicats de la fonction publique et le gouvernement n'ont aucune influence sur l'indice du secteur privé, aussi je ne pense pas que lier les fonctionnaires à cet indice entraînerait une situation de conflit quelconque. Si l'employeur acceptait l'idée de les lier, je ne pense pas que cela entraînerait des difficultés ou des conflits.

Le sénateur Harb : À part le fait de rompre le lien avec les traitements des juges, qu'est-ce qui différencie cette proposition de la loi que nous avons auparavant?

M. McCutcheon : Je ne pense pas qu'il y ait d'autre changement significatif.

Le sénateur Harb : Peut-être que vous pourriez nous revenir là-dessus.

Le président : Oui. Monsieur le ministre, pendant que l'on cherche la réponse, j'aimerais vous poser une question. L'article 62.1 du projet de loi stipule ce qui suit :

Malgré l'article 60, les personnes ci-après reçoivent, pour l'exercice débutant le 1^{er} avril 2004, les traitements annuels suivants :

La première personne mentionnée est le président du Sénat avec 49 600 \$. Puis, à l'alinéa c), on peut lire « le président de la Chambre des communes, 67 800 \$. »

Monsieur le ministre, comme vous le savez sans doute, dans l'ordre de préséance, le président du Sénat arrive en quatrième position, avant le président de la Chambre des communes. Et comme vous le savez aussi, le président du Sénat participe à de nombreux événements internationaux et diplomatiques, en plus d'assumer la présidence de la Chambre. Il me semble que c'est faire preuve de discrimination à l'égard du président du Sénat.

Pourriez-vous nous expliquer quel est le raisonnement suivi pour expliquer pourquoi une personne qui vient en quatrième position dans l'ordre de préséance serait traitée de façon aussi discriminatoire sur le plan de la rémunération?

M. Valeri : J'ai deux arguments à faire valoir, monsieur le président. Premièrement, nous n'apportons aucun changement avec ce projet de loi. C'est ainsi que les choses se passaient avant que l'on ne rédige cette nouvelle disposition législative. Deuxièmement, la différence vient du fait que la Chambre des

three days a week. In establishing the differential in terms of workload, they came up with that type of differential in salary.

The Chairman: Are you suggesting that diplomatic work abroad is not part of the workload?

Mr. Valeri: I am not suggesting that at all. I am suggesting that there seems to be a historical basis for the differential. It is not something that we have changed in this piece of proposed legislation.

The Chairman: What about the order of precedence?

Mr. Valeri: Again, Mr. Chair, the only thing I can say to you is that we drafted the bill in such a way as to be reflective of what was previously done, with the one exception of the delinking. With respect to the Speaker of both Houses, that differential existed. We did not look into whether or not a change was required there.

You have certainly flagged it for me. It is something you might want to look at and understand fully why that is the case. My understanding is that it is because of the workload in the Commons, that differential being five versus three days. Certainly, both have diplomatic duties to perform. Certainly, the Senate does a very good job from that standpoint.

The Chairman: Did I hear you correctly, in response to a question from one of the senators today, that the additional changes of bonuses and salaries to members of both the House of Commons and the Senate were as a result of recommendations of the opposition parties? Did I hear that correctly?

Mr. Valeri: There was a question asked about payment to caucus chairs, I believe. My response was that, in working through this, there was a number of amendments proposed by opposition parties that house leaders agreed to. It was then included in the bill as government amendments.

The Chairman: Did all of the new increases come from the opposition and not from the government side?

Mr. Valeri: No, senator. What I said was that the amendments were being proposed by opposition and there was agreement by all house leaders, and they were put forward as government amendments.

The Chairman: Could you tell me which ones were proposed by the opposition?

Mr. Valeri: We have the list here. There would be the deputy house leader for official opposition; deputy house leaders for other opposition parties; deputy whips, other opposition parties;

communes siège cinq jours par semaine et que, par conséquent, le président doit s'y trouver cinq jours par semaine. Le Sénat, en revanche, siège trois jours par semaine. En établissant une différence sur le plan de la charge de travail, on en est arrivé à une différence aussi dans le traitement.

Le président : Êtes-vous en train de dire que les activités diplomatiques menées à l'étranger ne font pas partie de la charge de travail?

M. Valeri : Ce n'est pas du tout ce que je veux dire. Je suggère seulement qu'il semble y avoir des motifs historiques pour justifier cette différence. Ce n'est pas une chose que nous avons changée dans ce projet de loi.

Le président : Et que faites-vous de l'ordre de préséance?

M. Valeri : Je vous le répète, monsieur le président, tout ce que je peux vous dire, c'est que nous avons rédigé le projet de loi de manière à ce qu'il reflète la situation qui prévalait antérieurement, sauf en ce qui concerne la rupture du lien. Pour ce qui est du président des deux Chambres, cette différence existait déjà. Nous n'avons pas examiné la situation afin de déterminer s'il y avait lieu de modifier quoi que ce soit à cet égard.

Mais vous avez certainement attiré mon attention sur ce point. C'est une situation que vous voudrez peut-être explorer afin de bien comprendre les raisons qui la justifient. En ce qui me concerne, la différence s'explique par la charge de travail aux Communes qui est supérieure, puisqu'elle est de cinq jours par semaine contre trois jours au Sénat. Bien entendu, les deux présidents doivent également assumer des fonctions diplomatiques. Et il ne fait aucun doute que le Sénat s'acquitte admirablement de sa tâche à ce point de vue.

Le président : Ai-je bien entendu, et en répondant à l'un des sénateurs aujourd'hui, avez-vous mentionné que les rajustements additionnels apportés aux primes et aux traitements des membres de la Chambre des communes et du Sénat étaient le résultat de recommandations présentées par les partis de l'opposition? Est-ce bien ce que vous avez dit?

M. Valeri : Je répondais à une question sur les paiements aux présidents de caucus, je pense. Et j'ai mentionné dans ma réponse que pour aboutir à ce résultat, il y avait eu des discussions entourant un certain nombre d'amendements proposés par les partis de l'opposition, et que les leaders à la Chambre les avaient acceptés. J'ai ajouté que ces amendements ont été inclus dans le projet de loi à titre d'amendements soumis par le gouvernement.

Le président : Est-ce que toutes les nouvelles augmentations sont des suggestions de l'opposition plutôt que du gouvernement?

M. Valeri : Non, sénateur. Ce que j'ai dit, c'est que les amendements ont été proposés par l'opposition et qu'ils ont été acceptés par tous les leaders à la Chambre, et qu'ils ont ensuite été présentés comme des amendements du gouvernement.

Le président : Pourriez-vous m'indiquer ceux qui ont été proposés par l'opposition?

M. Valeri : Nous avons la liste juste ici. Il y a le leader parlementaire adjoint pour l'opposition officielle; les leaders parlementaires adjoints pour les autres partis de l'opposition; les

caucus chairs, government official opposition; caucus chairs, other opposition parties; Senate deputy whip, government; Senate deputy whip, opposition; Senate caucus chair, government; Senate caucus chair, opposition — for a total cost of new salaries of \$85,300 per year.

The Chairman: Did those all come from the opposition?

Mr. Valeri: The suggestions came from the opposition. After discussion, there was agreement around the table to bring forward or to agree on the amendments and include them as part of the proposed legislation.

Senator Day: Mr. Chairman, there have been some very good suggestion here today. A number of points probably go beyond the bill we are dealing with. It is clear that this proposed legislation has received support in the House of Commons and is deserving of our support here. However, that does not mean that some of the issues that we have raised are not valid, including the one that we have heard for some time that you raised, Mr. Chairman, about our Speaker being paid less. The suggestion that when the Senate is not sitting the Speaker is not working is wrong. That should be looked at.

Honourable Senator Downe raised some very serious public policy issues that we should look at. Senator Murray's point that there used to be an automatic commission that looked into not only salaries but the broader picture is an interesting one. I was not aware of that. That is why we are pleased that Senator Murray is here to look into some of the background. Some good ideas get lost along the way.

Senator Murray: There is more.

Senator Day: I know that. I will suggest that we as a committee deal with this as a study and look at the issues and the inequities and the social problems when senior public servants are being paid more than parliamentarians and, in fact, when senior people in ministers' offices are being paid more than parliamentarians; it can become a serious problem in terms of who we are attracting to serve the people of Canada.

I will suggest that we do that kind of commission study. We could obviously take that on our own. It is the kind of study that the Senate can do, with all due respect, better than a committee of the House of Commons because there you have a constituency that is looking at you more closely. It would be cheeky of us to look at your offices, what you get paid and what you have for allowances, but if you wanted to invite us to expand

whips adjoints, pour les autres partis de l'opposition; les présidents du caucus, pour l'opposition officielle du gouvernement; les présidents du caucus, pour les autres partis de l'opposition; le whip adjoint du Sénat, pour le gouvernement; le whip adjoint du Sénat, pour l'opposition; le président du caucus du Sénat, pour le gouvernement; le président du caucus du Sénat, pour l'opposition — pour un coût total en nouveaux traitements se chiffrant à 85 300 \$ par année.

Le président : Est-ce que ces amendements ont tous été proposés par l'opposition?

M. Valeri : Les suggestions sont venues de l'opposition. Après discussion, on s'est entendu autour de la table pour proposer ou adopter les amendements et les inclure dans le projet de loi.

Le sénateur Day : Monsieur le président, nous avons entendu de très bonnes suggestions jusqu'à maintenant. Il se peut que certains points outrepassent les limites du projet de loi à l'étude. Mais il est clair que cette mesure législative a obtenu l'appui de la Chambre des communes et qu'elle mérite le nôtre. Toutefois, cela ne signifie pas que certaines des objections que nous avons soulevées ne sont pas valables, y compris celle dont nous entendons parler depuis un certain temps et que vous avez mentionnée vous-même, monsieur le président, comme quoi le président du Sénat recevrait une rémunération inférieure à celle du président de la Chambre. Il est faux d'affirmer que le président ne travaille pas lorsque le Sénat ne siège pas. C'est une question qui mérite un examen.

L'honorable sénateur Downe a soulevé de très importantes questions relatives à la politique du gouvernement que nous devrions étudier de plus près. Le sénateur Murray a rappelé que, dans le passé, l'on mettait automatiquement sur pied une commission chargée d'examiner non seulement l'évolution des salaires, mais la situation dans son ensemble, et cette suggestion est intéressante. C'est la première fois que j'en entends parler. C'est la raison pour laquelle nous sommes heureux que le sénateur Murray soit ici pour nous situer en contexte. Mais certaines bonnes idées se perdent en cours de route.

Le sénateur Murray : Et il y en a d'autres.

Le sénateur Day : Je le sais bien. Aussi, je suggère que le comité s'occupe de cette question en entreprenant une étude sur les enjeux, les inégalités et les problèmes sociaux liés au fait que les cadres supérieurs de la fonction publique sont mieux payés que les parlementaires et, qu'en fait, les cadres supérieurs dans les Cabinets des ministres sont mieux payés que les parlementaires. Cette situation risque d'avoir une incidence négative sur la qualité des personnes que nous incitons à venir servir la population canadienne.

Je suggère que l'on entreprenne ce genre de commission d'étude. Nous pourrions évidemment nous en charger. C'est le genre d'étude que le Sénat peut entreprendre, en toute déférence, mieux qu'un comité de la Chambre des communes parce que les députés doivent tenir compte du regard scrutateur des membres de leur circonscription. Ce serait impertinent de notre part que d'examiner vos mandats, vos traitements et vos indemnités, mais

our study beyond the remuneration issue to look into other issues, like this commission did, we might look upon that with some degree of favour.

Having said that, Mr. Chairman, I believe that it would be in the best interests of this Parliament and the Senate to support this bill at this time.

The Chairman: Minister, did you want to respond to that statement?

Mr. Valeri: I have several points, Mr. Chairman. That is a suggestion that I would encourage the committee to discuss more fully and is certainly something that I would welcome, because I do think that the Senate is in a position to do that type of work very effectively.

The second point, Mr. Chairman, is that, unfortunately, I have an interview I am supposed to be at at 10:30.

The Chairman: I did not know that, minister.

Mr. Valeri: Would it be possible for the officials to remain to answer further questions of a technical nature, if there are further questions?

The Chairman: I have senators on the second round. We meet tomorrow night as well. If there were something they wanted to put to you, would you have a few minutes tomorrow night to come back to the committee if we needed?

Mr. Valeri: Certainly.

The Chairman: Minister, I did not know you had to leave or we would have done things quite differently. I understand you have another obligation. You certainly are free to go, provided Mr. McCutcheon can stay, as we have senators wanting to put questions on a second round. If we need you for tomorrow, I will have the clerk of the committee get in touch with your staff and let you know.

Mr. Valeri: I want to close by thanking the committee for its questions. The questions were very good and will serve to help us work through this piece of proposed legislation. I look forward to your report.

The Chairman: Thank you. Mr. McCutcheon, if you can stay, we have further questions.

Senator Downe: This is something that the minister's staff can simply pass on to the minister.

In respect to the concern I expressed earlier, Mr. McCutcheon, I want to be clear that everyone understood. No one runs for Parliament because of a salary. No one runs currently that I am aware of because they find the salary enticing.

si vous vouliez nous inviter à élargir le champ de notre étude au-delà de la rémunération, et à nous pencher sur d'autres aspects, comme le faisait cette commission à l'époque, nous pourrions y jeter un œil favorable.

Ceci dit, monsieur le président, je pense que ce serait dans l'intérêt de ce Parlement et du Sénat que de donner maintenant notre appui à ce projet de loi.

Le président : Monsieur le ministre, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Valeri : Oui, j'ai plusieurs remarques à faire, monsieur le président. Voici une suggestion que j'encourage le comité à évaluer plus en détail et que j'accueillerais favorablement, parce que je suis convaincu que le Sénat est bien placé pour effectuer ce genre de tâche avec compétence.

Le deuxième point, monsieur le président, est que, malheureusement, je dois me rendre à une interview, et on m'attend à 10 h 30.

Le président : Je l'ignorais, monsieur le ministre.

M. Valeri : Souhaiteriez-vous que les fonctionnaires restent pour répondre à d'autres questions d'une nature plus technique, si vous en avez d'autres?

Le président : Certains sénateurs n'ont pas encore eu la chance de poser des questions. Nous nous réunissons demain soir aussi. Si nous souhaitions vous demander d'autres choses, disposeriez-vous de quelques minutes demain soir pour revenir au comité, si besoin est?

M. Valeri : Certainement.

Le président : Monsieur le ministre, j'ignorais que vous seriez forcé de partir, sinon nous aurions procédé autrement. Je comprends que vous ayez une autre obligation. Et bien entendu, vous êtes libre de partir, dans la mesure où M. McCutcheon peut rester, car d'autres sénateurs aimeraient poser des questions lors de la deuxième série. Si nous avons besoin de vous demain, je demanderai au greffier de vous communiquer avec votre personnel pour vous le faire savoir.

M. Valeri : Avant de partir, je tiens à remercier le comité pour ses questions. Elles ont été très pertinentes et elles nous aideront à peaufiner cette disposition législative. Je suis impatient de prendre connaissance de votre rapport.

Le président : Merci. Monsieur McCutcheon, si vous pouvez rester, nous avons d'autres questions.

Le sénateur Downe : Voici une question que le personnel du ministre peut simplement lui transmettre.

En ce qui concerne la préoccupation que j'ai exprimée tout à l'heure, monsieur McCutcheon, je tiens à ce que tout le monde comprenne bien ce que j'ai voulu dire. Personne ne présente sa candidature en vue de devenir membre du Parlement pour des considérations salariales. Je ne connais personne qui veuille devenir député parce qu'il trouve le salaire alléchant.

However, when they arrive in Ottawa they realize the disparity between the responsibility they have and the salary they are receiving, while others who have similar responsibilities, in some cases fewer responsibilities, have salaries that are out of whack and need to be adjusted.

For senior public servants there are, in some cases, recruitment bonuses paid, which MPs do not receive, there are yearly bonuses, as I mentioned earlier, that account for pension purposes. At the most senior ranks, there are cars and drivers, which are similar to the benefits for ministers, private club membership paid in some cases by the government for certain people that are negotiated, and so on. The salaries in many cases are much higher.

I am not aware of any MP in any Parliament who could not transfer and do most of those positions and do them well at the higher rate of pay. No one is suggesting they do that. As I mentioned earlier, the option is to increase the salaries for MPs — and I agree with Senator Murray's comment that this is not a big vote problem for people who are advocating this — but it does create some controversy. People who are trying to get elected normally do not want to have columns saying that they are being grossly overpaid, but if others receiving government salaries are receiving the high salaries then it must be adjusted.

I first became aware of this problem when this report of the Lumley commission came out in 2001. I realized, when it was being discussed, that the then clerk of the Privy Council and the then chief of staff of the Prime Minister's Office were making more money than the Prime Minister. That has since been corrected. However, I believe that is common, unfortunately, across government, and MPs, their families and their future benefits are paying the price for that.

To recruit the best people down the road, we may end up with others who do not have the best interests, and I am concerned about where we will be in five or 10 years and what type of people will be running the government. That is just a comment to be passed on.

The Chairman: I should like to hear from Mr. McCutcheon on Senator Downe's point.

Mr. McCutcheon: Senator Downe is making a valid point, that there is a disparity there. It is not as great, as he indicates, as it was prior to the Lumley commission. After the Lumley commission, there were significant adjustments in MPs' compensation and ministers' compensation.

Toutefois, à leur arrivée à Ottawa, les députés ont tôt fait de réaliser la disparité qui existe entre la responsabilité qui leur incombe et le traitement qu'ils reçoivent, alors que d'autres ayant des responsabilités similaires, et dans certains cas des responsabilités moindres, reçoivent des salaires disproportionnés et qui doivent être rajustés.

Dans certains cas, les cadres supérieurs de la fonction publique reçoivent des primes au recrutement, que bien entendu les membres du Parlement ne touchent pas, il y a aussi les primes annuelles, comme je l'ai mentionné tout à l'heure qui sont comptabilisées aux fins de la pension de retraite. Au niveau le plus élevé de la hiérarchie, certains ont une voiture de fonction et un chauffeur, et ces avantages se rapprochent de ceux dont bénéficient les ministres, sans parler des abonnements à des clubs privés que le gouvernement assume pour certains qui ont négocié ce privilège, et ainsi de suite. Et dans bien des cas, les traitements sont de beaucoup supérieurs.

Selon moi, n'importe quel membre du Parlement pourrait être muté dans la fonction publique et y occuper la plupart de ces fonctions, et s'en acquitter très bien tout en bénéficiant d'un meilleur taux de rémunération. Naturellement, personne ne suggère qu'ils devraient le faire. Mais comme je l'ai mentionné tout à l'heure, on a la possibilité d'augmenter les traitements des députés — et je suis d'accord avec le sénateur Murray comme quoi ce n'est peut-être pas une question qui risque de faire perdre des votes à ceux qui s'en feront les défenseurs — mais il reste qu'elle crée une certaine controverse. Normalement, les futurs élus ne tiennent pas tellement à lire des éditoriaux leur reprochant d'être grassement payés, mais si d'autres qui reçoivent des salaires du gouvernement sont trop payés, alors il faudrait rajuster ces salaires.

Je me suis rendu compte de ce problème pour la première fois lorsque le rapport de la commission Lumley est sorti en 2001. J'ai alors réalisé, pendant que nous en discutions, que le greffier du Conseil privé et le chef de cabinet du premier ministre avaient un salaire plus élevé que le premier ministre lui-même. Cette situation a été corrigée depuis. Toutefois, je pense que c'est assez répandu, à l'échelle du gouvernement, malheureusement, et que ce sont les députés et leur famille ainsi que leurs prestations dans le futur qui écopent.

En voulant recruter les meilleurs candidats, il se peut que l'on se retrouve en fin de compte avec ceux qui n'ont pas les meilleures motivations, et je m'inquiète à l'idée du genre de personnes que l'on pourra recruter d'ici cinq ou dix ans, puisque ce sont ces gens qui seront amenés à diriger le gouvernement. Ce n'est qu'un commentaire que je voulais faire en passant.

Le président : J'aimerais savoir ce que vous pensez du point de vue du sénateur Downe, monsieur McCutcheon.

M. McCutcheon : Le sénateur Downe avance un argument très valable, comme quoi il existe une disparité à ce niveau. Elle n'est pas aussi énorme qu'il le laisse entendre, ou aussi importante qu'elle l'était avant la commission Lumley. En effet, pour faire suite aux recommandations de la commission Lumley, on a procédé à d'importants rajustements à la rémunération des députés et des ministres.

If I may say, Mr. Chair, it is an issue of broad application to the public service. Deputy ministers earn significantly less than similar positions in the private sector. Executives in the public service, for example, an EX-1, which is the entry level of an executive — in terms of compensation structures in the public service, an entry level executive receives almost the same as his or her counterparts elsewhere in the country. However, every executive above that level earns less than his or her counterparts in the rest of the country. By the time an individual gets to the deputy minister level, the compensation is significantly less than their counterparts in the private sector. We are here to do public service, of course, as we all know.

The Chairman: Can we put a number on what an EX-1, EX-5 or an EX-6 might earn? Just put a round number on it. I know there is a sliding scale.

Mr. McCutcheon: An EX-1's starting salary is around \$90,000, and the job rate as we call it, the maximum of the pay scale, is slightly over \$100,000. A senior assistant deputy minister, an EX-5, would earn around \$165,000 as a maximum salary.

The Chairman: What about a deputy minister?

Mr. McCutcheon: A deputy minister, at the DM-1 level, starts around the same as a senior ADM, but the DM-2 is our working level as a deputy minister. They would earn slightly more or slightly less than around \$200,000.

Senator Downe: I wish to ask a supplementary on that. One of the best examples of this is the Chief Electoral Officer, whose salary is pegged to Federal Court judges, who is the person responsible for running elections under which MPs run, and he makes \$260,000 or \$280,000. It is public information.

Mr. McCutcheon: At the moment, it is pegged to a puisne judge of the Federal Court. I believe that salary at the moment is \$219,000.

The Chairman: The senior deputy minister makes what? What is the range of a senior DM?

Mr. McCutcheon: There are very few at those levels.

The Chairman: What would the Deputy Ministers of Finance and Transport be making?

Mr. McCutcheon: A senior deputy minister could earn up into the range of \$240,000 or \$250,000.

The Chairman: Plus a bonus, correct?

Mr. McCutcheon: Plus a performance bonus, that is correct.

Senator Downe: The bonus pay can be, in some cases, above \$40,000, correct? What do you call it?

Si vous me permettez, monsieur le président, il s'agit d'une question qui a une application assez large dans la fonction publique. Les sous-ministres gagnent beaucoup moins que les titulaires de postes comportant des responsabilités semblables dans le secteur privé. En effet, le personnel de direction dans la fonction publique, par exemple, un EX-1, qui correspond au premier échelon dans la catégorie de la gestion — pour ce qui est de la structure de rémunération dans la fonction publique, un cadre supérieur au niveau d'entrée reçoit pratiquement le même traitement que n'importe lequel de ses homologues ailleurs au pays. En revanche, tout membre du groupe de la direction d'un échelon supérieur au niveau d'entrée gagne moins que ses homologues dans le reste du pays. Et lorsqu'un gestionnaire atteint l'échelon de sous-ministre, sa rémunération est de beaucoup inférieure à celle de ses homologues dans le secteur privé. Comme nous le savons tous, nous sommes ici pour servir le public.

Le président : Pourriez-vous mettre un chiffre sur le traitement que pourrait recevoir un EX-1, EX-5 ou EX-6? Juste un chiffre rond. Je sais qu'il existe une échelle mobile.

M. McCutcheon : Le traitement de base d'un EX-1 se situe autour de 90 000 \$, et le taux normal, comme nous l'appelons, pour le maximum de l'échelle salariale est légèrement supérieur à 100 000 \$. Le salaire maximum d'un sous-ministre adjoint principal, un EX-5, se situerait aux alentours de 165 000 \$.

Le président : Et pour un sous-ministre?

M. McCutcheon : Un sous-ministre à l'échelon SM-1, commence avec un salaire semblable à celui d'un SMA principal, mais le SM-2 est le niveau de travail à titre de sous-ministre. Les titulaires de ces postes gagnent aux alentours de 200 000 \$.

Le sénateur Downe : J'aimerais poser une question complémentaire. L'un des meilleurs exemples de cette situation est celui du directeur général des élections dont le salaire est lié à celui des juges de la Cour fédérale; le directeur général des élections est la personne responsable de l'administration des élections des députés, et il gagne entre 260 000 et 280 000 \$. C'est de notoriété publique.

M. McCutcheon : À l'heure actuelle, son salaire est lié à celui d'un simple juge de la Cour fédérale. Je pense que ce salaire est actuellement de 219 000 \$.

Le président : Et combien gagne un sous-ministre principal? Quelle est la fourchette salariale d'un SM principal?

M. McCutcheon : Il y en a très peu à cet échelon.

Le président : Combien gagneraient les sous-ministres aux finances et aux transports?

M. McCutcheon : Un sous-ministre principal pourrait recevoir un traitement se situant entre 240 000 \$ et 250 000 \$.

Le président : Plus une prime, est-ce exact?

M. McCutcheon : Plus une prime au rendement, c'est exact.

Le sénateur Downe : La prime peut atteindre dans certains cas jusqu'à 40 000 \$ et même plus, n'est-ce pas? Comment l'appellez-vous?

Mr. McCutcheon: Performance pay. It could be in that neighbourhood, depending on the salary and the amount of the performance pay.

Senator Ringuette: I would like to voice my support to Senator Day's recommendation that we study this. I wish also to flag an additional issue and then to have a question relating to article 16 on page 10.

I want to flag, in regards to differences also, transferability of pension plans. Any provincial and federal public servant can transfer from one government to the other and carry with them their pension plan, whereas it is prohibited for a parliamentarian to do so. Provincial parliamentarians cannot carry forward, and I will give my own example. I was an elected MLA in the province of New Brunswick. When I resigned my provincial seat in 1993 to run federally, I could not carry forward my accumulated pension plan in New Brunswick to the federal pension plan.

There, again, is another comparable issue in regard to how we treat parliamentarians and how we treat public servants in this land.

Now for my question: On page 10, under the heading "Coordinating Amendments," proposed section 16 of the Referendum Act, reads as follows:

If section 13 of this Act comes into force before, or on the same day as, section 25 of the *Amendments and Corrections Act, 2003* (the "other Act"), then, on the coming into force of that section 13, the portion of section 25 of the other Act before the heading "disability allowance and other benefits for former lieutenant governors" is replaced by the following:

Where is the pay scale for the lieutenant-governors, if we deem that this disability allowance and other benefits for former lieutenant-governors need to be corrected in this bill?

The other issue is that, in the last few months, in the media, we have been hearing much about the non-taxable salary of the Governor General. Where would that be? In which act would we find that? All of that should be included in our study, Senator Day.

Mr. McCutcheon: I should like to ask Ginette Bougie to respond to the senator's question.

The Chairman: Please.

Ms. Ginette Bougie, Director, Compensation Policy and Operations, Privy Council Office: In the Salaries Act, we renumbered the front end of it for the lieutenant-governors; it just changed the numbering of the different paragraphs. This is just a coordinating amendment to ensure they go together.

M. McCutcheon : La prime au rendement. On pourrait se situer dans cette fourchette, tout dépendant du salaire et de la prime au rendement.

Le sénateur Ringuette : J'aimerais me joindre au sénateur Day dans sa recommandation pour que l'on étudie cette situation. Je tiens aussi à attirer votre attention sur un autre point relatif à l'article 16, à la page 10.

J'attire votre attention, toujours dans le domaine des différences, sur la transférabilité des régimes de pension. N'importe quel fonctionnaire provincial ou fédéral peut être muté d'une administration à l'autre et transférer avec lui son régime de pension, alors que c'est interdit aux parlementaires. Les parlementaires provinciaux ne peuvent reporter leur fonds de pension, et je vais vous donner mon exemple personnel. J'ai été élue à l'assemblée législative dans la province du Nouveau-Brunswick. Lorsque j'ai démissionné de mon siège, en 1993 pour me présenter au gouvernement fédéral, je ne pouvais pas reporter mes crédits ouvrant droit à pension accumulés au Nouveau-Brunswick dans le régime fédéral de pension.

Voici un autre exemple de la manière dont on traite les parlementaires par rapport aux fonctionnaires dans ce pays.

Et maintenant, voici ma question : à la page 10, sous l'intertitre « Dispositions de coordination », l'article 16 proposé stipule ce qui suit :

Si l'entrée en vigueur de l'article 13 de la présente loi est antérieure ou concomitante à celle de l'article 25 de la *Loi modificative et rectificative (2003)* (appelée « autre loi » au présent article), à l'entrée en vigueur de l'article 13, le passage de l'article 25 de l'autre loi précédant l'intertitre « allocation d'invalidité et autres avantages pour les anciens lieutenants-gouverneurs » est remplacé par ce qui suit :

Où se trouve l'échelle salariale des lieutenants-gouverneurs, si on considère que l'allocation d'invalidité et autres avantages pour les anciens lieutenants-gouverneurs devraient être corrigés dans le présent projet de loi?

L'autre question est celle-ci : ces derniers mois, dans les médias, on a fait grand cas du fait que le traitement de la Gouverneure générale était non imposable. Où se trouve la disposition à cet effet? Dans quelle loi se trouve-t-elle? Tous ces éléments devraient figurer dans notre étude, sénateur Day.

M. McCutcheon : Je vais demander à Ginette Bougie de répondre à la question du sénateur.

Le président : S'il vous plaît.

Mme Ginette Bougie, directrice, Politique de rémunération et opérations, Secrétariat du personnel supérieur et projets spéciaux, Bureau du Conseil privé : Dans la Loi sur les traitements, nous avons renuméroté le début pour les lieutenants-gouverneurs; nous avons seulement changé la numérotation des divers paragraphes. Il s'agit seulement d'une disposition de coordination afin de faire en sorte qu'ils s'harmonisent.

Senator Downe: Just a supplementary on that question — and this is really for Senator Day's suggestion if we do the study. As I understand it, and officials from Privy Council can correct me if I am wrong, the Governor General receives a non-taxable pension regardless of how long he or she serves in that position, whereas lieutenant-governors have to serve five years and can only collect their pension at age 65, unlike anyone else who is receiving a federal government pension. Is that correct or has that been corrected?

Ms. Bougie: They can start receiving a pension as of age 60. That was changed a couple of years ago.

Senator Downe: After five years' service?

Ms. Bougie: After five years' service.

Senator Downe: Everyone else in the public service is entitled to a pension at age 60 if they have two years of consecutive service, is that correct?

Ms. Bougie: That is correct.

Senator Downe: There is a disparity there that should be corrected.

Senator Murray: These are rather small matters, but since the officials are here I will impose on them.

When was it that the Judicial Compensation and Benefits Commission? Was it last summer or last fall?

Mr. McCutcheon: The report was made public on May 31 of last year.

Senator Murray: I was concerned about whether the Senate was in compliance with the act. On any of the first 10 days on which the House is sitting, it is supposed to be tabled and then it has to go to the committee — in our case, the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs. I do not think that has been done. If it has not been done, we have a problem. The Senate has a problem, and maybe the government has a problem eventually with the bill.

The Chairman: Senator Murray, could you read the clause and the phrase?

Senator Murray: We are talking about the Judicial Compensation and Benefits Commission report, which was made public May 31. That would have been after dissolution, I think. I am sure you have an answer to this.

The provision in the Judges Act — and I am talking about section 26(6) — reads as follows:

(6) The Minister of Justice shall table a copy of the report in each House of Parliament on any of the first ten days on which that House is sitting after the Minister receives the report.

Le sénateur Downe : Juste une question complémentaire — et cette fois c'est vraiment dans l'éventualité où l'on ferait l'étude suggérée par le sénateur Day. Si j'ai bien compris, et les fonctionnaires du Conseil privé me corrigeront si j'ai tort, la Gouverneure générale reçoit une pension non imposable peu importe la durée de son mandat, alors que les lieutenants-gouverneurs doivent servir un mandat de cinq ans et ne peuvent bénéficier de leurs prestations avant d'avoir atteint l'âge de 65 ans, contrairement à quiconque reçoit une pension du gouvernement fédéral. Est-ce exact ou bien est-ce que ça été corrigé?

Mme Bougie : Ils peuvent commencer à recevoir une pension dès l'âge de 60 ans. Cette disposition a été modifiée il y a quelques années.

Le sénateur Downe : Après avoir accompli cinq années de service?

Mme Bougie : Oui, après cinq années de service.

Le sénateur Downe : Dans la fonction publique, n'importe qui peut recevoir sa pension à 60 ans, du moment qu'il a complété deux années de service, est-ce exact?

Mme Bougie : Oui, c'est exact.

Le sénateur Downe : Il y a une disparité qui devrait être corrigée.

Le sénateur Murray : Ce sont des questions de moindre importance, mais étant donné que les fonctionnaires sont ici, je vais en profiter.

À quel moment s'est tenue la Commission d'examen de la rémunération des juges? Était-ce l'été ou l'automne dernier?

M. McCutcheon : Le rapport a été rendu public le 31 mai dernier.

Le sénateur Murray : Je m'inquiétais de savoir si le Sénat s'était conformé à la loi. Dans les dix premiers jours de séance de chaque chambre, un exemplaire du rapport est censé avoir été déposé, puis déposé au comité — en l'occurrence, le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. Je ne pense pas que cela ait été fait. Et si cela n'a pas été fait, nous avons un problème. Le Sénat a un problème, et peut-être même que le gouvernement finira par voir aussi un problème avec ce projet de loi

Le président : Sénateur Murray, pourriez-vous nous lire l'article et la phrase?

Le sénateur Murray : Il est question du rapport de la Commission d'examen de la rémunération des juges qui a été publié le 31 mai. Je pense que cela s'est produit après la dissolution. Je suis sûr que vous avez une explication.

La disposition de la Loi sur les juges — et je cite le paragraphe 26(6) — se lit comme suit :

(6) Le ministre dépose un exemplaire du rapport devant chaque chambre du Parlement dans les dix premiers jours de séance de celle-ci suivant sa réception.

(6.1) A report that is tabled in each House of Parliament under subsection (6) shall, on the day it is tabled or, if the House is not sitting on that day, on the day that House next sits, be referred by that House to a committee of that House that is designated or established by that House for the purpose of considering matters relating to justice.

In our case, that will be the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs. I am informed that that reference has not been made. Do you know differently?

Mr. McCutcheon: Yes, I have more clarification now. The quadrennial commission completed its work and its report by May 31, but the report was not actually tabled or made public until the fall.

Senator Murray: The new Parliament.

Mr. McCutcheon: In the new Parliament, that is correct. Whether it was tabled appropriately in the Senate, I must say I do not have an answer to that question.

Senator Murray: Even if it was, my information is that it has not been referred to the committee. There may be a problem there, I am not sure. There may even be a problem with the bill that is coming forward, because it is clear that part of the process involves committee study of the report.

I hope you do not consider this too picky, but did you put out this "Parliamentarians' Compensation Bill Briefing Book?"

Mr. McCutcheon: It was prepared by the Privy Council Office.

Senator Murray: Under tab B, there is a chart entitled, "The Senate of Canada: Allowances and Salaries." My interest was perked by the reference to "Leader of the Government" (Member of Privy Council)," then under that, "Leader of the Government (Non Member of Privy Council)."

There was a time, I am well aware of it, when the Leader of the Government in the Senate was not necessarily a member of cabinet. I can recall way back in the sixties when that was the case. However, I think there is another act somewhere where ministers of the Crown are listed, and the Leader of the Government is listed. I wonder why that reference is in there, "Leader of the Government (Non Member of Privy Council)." You could not have a Leader of the Government in the Senate who was not a cabinet minister, a Privy Councillor, unless you amended some other piece of legislation.

Mr. McCutcheon: I have just been informed that this document was actually prepared by officials of the Senate.

Senator Murray: Perhaps we should ask them.

(6.1) Le rapport déposé devant chaque chambre du Parlement en vertu du paragraphe (6) est déféré par cette chambre, dès son dépôt ou, si la chambre ne siège pas ce jour-là, dès le jour de la séance suivante de cette chambre, à un comité de celle-ci, désigné ou établi pour examiner les questions relatives à la justice.

Dans le cas qui nous occupe, il s'agirait du Comité sénatorial permanent sur les affaires juridiques et constitutionnelles. On m'informe que ce renvoi n'a pas eu lieu. Pouvez-vous le confirmer ou l'infirmier?

M. McCutcheon : Oui, j'ai plus de précisions maintenant. La commission quadriennale a achevé son travail et remis son rapport avant le 31 mai, mais le rapport n'a pas été déposé ou publié avant l'automne.

Le sénateur Murray : Devant le nouveau Parlement.

M. McCutcheon : Devant le nouveau Parlement, c'est exact. Maintenant, quant à savoir s'il a été déposé devant le Sénat comme il se doit, j'avoue que je ne saurais le dire.

Le sénateur Murray : Et dans l'éventualité où il l'aurait été, d'après ce que j'en sais, il n'aurait pas été déféré au comité. Il se pourrait que cela pose problème, mais je n'en suis pas sûr. Il se pourrait même que cela pose aussi un problème pour le projet de loi à l'étude parce qu'il est clair que l'examen du rapport par le comité fait partie du processus.

J'espère que vous ne me trouverez pas trop pointilleux, mais êtes-vous responsable de la rédaction de ce cahier de breffage sur le projet de loi sur les traitements des parlementaires?

M. McCutcheon : Il a été établi par le Bureau du Conseil privé.

Le sénateur Murray : Sous l'onglet B, on trouve un tableau intitulé, « Sénat du Canada : indemnités et traitements ». Mon attention a été attirée par la référence au « leader du gouvernement (membre du Conseil privé) », puis en dessous « leader du gouvernement (non membre du Conseil privé) ».

Il fut un temps, et je suis payé pour le savoir, où le leader du gouvernement au Sénat n'était pas nécessairement membre du Cabinet. Je dois remonter aussi loin que dans les années soixante pour retrouver un tel exemple. Cependant, je pense qu'il existe une autre disposition législative quelque part où les ministres ainsi que le leader du gouvernement sont énumérés. Je me demande pourquoi cette référence figure dans ce tableau, « leader du gouvernement (non membre du Conseil privé) ». Il est impossible que le leader du gouvernement au Sénat ne soit pas un ministre du Cabinet, ou un conseiller privé, et ce, à moins que vous n'ayez modifié quelque autre disposition législative.

M. McCutcheon : On vient tout juste de me dire que ce document a été établi par le personnel du Sénat.

Le sénateur Murray : Peut-être qu'il faudrait leur poser la question.

Mr. McCutcheon: If I understand, if the individual is a minister, then this is what applies; however, if the person is not part of the ministry, then the Salaries Act is what applies. The Parliament of Canada Act is what applies in those circumstances.

Senator Murray: Under the present situation, the individual must be a member of cabinet. You would have to amend some other act, I think. It has been a good 40 years since there was a government leader in the Senate who was not a minister — because he or she is listed.

Mr. McCutcheon: You are correct. What you are describing is correct, senator.

Senator Murray: I see also that the Speaker of the Senate has some sort of residence allowance, but the Speaker of the House of Commons has Kingsmere. I am wondering whether consideration has ever been given to opening a bedroom up there for the Speaker of the Senate, and have them co-habit.

The Chairman: Mr. McCutcheon, we have not heard your response to that.

Mr. McCutcheon: I do not think I am in a position to comment.

The Chairman: When the minister was here, he was asked questions by Senator Downe. As part of his response, the minister said that at later time another government could always set up a commission to do an evaluation or a re-evaluation of the base.

My question to you is this: As the author of this particular piece of legislation, what do you encompass as the procedure for evaluating the base of the salaries for member of Parliaments, which include members of the House of Commons and members of the Senate of Canada?

Mr. McCutcheon: The bill as drafted does not make specific provision for a commission or for a mechanism in that regard. Presumably, the House would have an opportunity to establish a group, a committee or a task force to look at and report on those matters.

The Chairman: Would it take another piece of legislation following such a report if there were to be changes?

Mr. McCutcheon: Yes, that is correct.

Senator Day: I have a very short question. In this briefing book, there are two indices. I am looking at tab A. There is the industrial aggregate wage index and the average base rate increase. I was looking for what was included in each of these indices. Do you have that information handy for us?

M. McCutcheon : Si je comprends bien, si le leader est un ministre, dans ce cas c'est cette disposition qui s'applique; si toutefois le leader n'en est pas un, alors c'est la Loi sur les traitements qui s'applique. La Loi sur le Parlement du Canada est la disposition qui s'applique dans ces circonstances.

Le sénateur Murray : Dans la situation présente, la personne en question doit être membre du Cabinet. Autrement, il faudrait modifier une autre loi, à mon avis. Cela doit bien faire au moins 40 ans qu'il n'y a pas eu de leader du gouvernement au Sénat qui n'ait pas été ministre — parce que ces fonctions sont énumérées dans la loi.

M. McCutcheon : Vous avez raison. Ce que vous dites est exact, sénateur.

Le sénateur Murray : Je vois aussi que le président du Sénat bénéficie d'une indemnité de résidence, alors que le président de la Chambre des communes bénéficie quant à lui de Kingsmere. Je me demandais si on n'avait jamais pensé à y aménager une chambre pour le président du Sénat, et s'ils ne pourraient pas cohabiter.

Le président : Monsieur McCutcheon, nous n'avons pas entendu votre réponse.

M. McCutcheon : Je ne pense pas être en mesure de faire de commentaire.

Le président : Lorsque le ministre était ici, tout à l'heure, le sénateur Downe lui a posé une question. Dans sa réponse, le ministre a déclaré qu'un autre gouvernement avait toujours la possibilité de mettre sur pied ultérieurement une commission chargée de procéder à une évaluation ou une réévaluation du traitement de base.

Voici ma question : en tant qu'auteur de la présente disposition législative, qu'avez-vous prévu à titre de procédure d'évaluation des traitements de base des membres du Parlement, qui comprennent notamment les députés de la Chambre des communes et les membres du Sénat du Canada?

M. McCutcheon : Le projet de loi, dans sa forme actuelle, ne prévoit aucune disposition particulière en vue de la création d'une commission ou d'un mécanisme à cet égard. La Chambre aura la possibilité sans doute de mettre sur pied un groupe, un comité ou un groupe de travail chargé d'examiner ces questions en vue d'en faire rapport.

Le président : Et faudra-t-il prévoir une autre mesure législative, à la suite de ce rapport, si des changements devaient être apportés?

M. McCutcheon : Oui, c'est exact.

Le sénateur Day : J'ai une toute petite question. Dans ce cahier de brefpage, il y a deux indices. Je regarde à l'onglet A. On y trouve l'indice de la rémunération pour l'ensemble des activités économiques ainsi que l'indice du rajustement annuel moyen des salaires de base. J'essayais de trouver quels étaient les éléments inclus dans chacun de ces indices. Êtes-vous en mesure de nous fournir cette information?

Mr. McCutcheon: Yes. The average base rate increase, as I understand it, actually refers to the major wage settlement index from HRSD. I am not sure why it is titled that at the beginning of that column; and there is a description in the briefing book of that one.

Senator Day: That is the groups of 500 or more?

Mr. McCutcheon: That is correct.

Senator Day: It is called a different name in the act than it is in this list here.

Mr. McCutcheon: Yes, that is correct. The industrial aggregate wage index is a much broader index. It encompasses virtually every Canadian that receives a wage. It is not just unionized individuals, as I understand it, and it includes public service and private sector employees.

Senator Day: Did I understand you to say that it is the industrial aggregate wage index that is the index used for judges in addition to the four-year review?

Mr. McCutcheon: That is correct. That is the index currently in place both for members of Parliament and for judges for the annual indexation. That is the one that is being used under the current statute.

Senator Day: With this proposed legislation, we are changing the indexes being used through the second one that we have just talked about, which is the one that HRSD comes up with, and it is based on 500 employees or more.

Mr. McCutcheon: That is correct.

The Chairman: I should like to thank you, Mr. McCutcheon, and your staff, for attending here today.

The committee adjourned.

M. McCutcheon : Oui. Si je comprends bien, l'indice du rajustement annuel moyen des salaires de base fait référence à l'indice des grands règlements salariaux publié par RHDCC. Je ne comprends pas pourquoi on l'a intitulé comme ça en tête de cette colonne; il y a une description de cet indice dans le cahier de breffage.

Le sénateur Day : C'est celui qui vise les groupes de 500 travailleurs ou plus?

M. McCutcheon : C'est exact.

Le sénateur Day : Dans la loi, l'indice porte un nom différent de celui qui figure dans cette liste.

M. McCutcheon : Oui, c'est exact. L'indice de la rémunération pour l'ensemble des activités économiques est un indice beaucoup plus large. Il englobe pratiquement tous les salariés canadiens. Il ne se limite pas aux syndiqués, si je comprends bien, et il inclut les employés du secteur public et du secteur privé.

Le sénateur Day : Ai-je bien compris et avez-vous dit que l'indice de la rémunération pour l'ensemble des activités économiques est celui qui est utilisé pour évaluer le traitement des juges en plus de l'examen quadriennal?

M. McCutcheon : C'est exact. C'est l'indice qui est actuellement utilisé à la fois pour les membres du Parlement et pour la magistrature lors de l'indexation annuelle. Donc, c'est l'indice qui est utilisé en vertu de la loi en vigueur.

Le sénateur Day : Avec ce projet de loi, nous allons changer d'indice, et celui qui est actuellement en vigueur sera remplacé par le deuxième dont nous venons de parler, qui est l'indice publié par RHDCC et qui vise les unités de 500 travailleurs ou plus.

M. McCutcheon : C'est exact.

Le président : Je tiens à vous remercier, monsieur McCutcheon, ainsi que vos collaborateurs d'être venus.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

APPEARING

The Honourable Tony Valeri, P.C., M.P., Leader of the
Government in the House of Commons

WITNESSES

Privy Council Office:

Wayne McCutcheon, Deputy Secretary to the cabinet, Senior
Personnel and Special Projects Secretariat;

Ginette Bougie, Director, Compensation Policy and Operations,
Senior Personnel and Special Projects Secretariat.

COMPARAÎT

L'honorable Tony Valeri, C.P., député, leader du gouvernement de
la Chambre des communes.

TÉMOINS

Bureau du Conseil privé :

Wayne McCutcheon, sous-secrétaire du Cabinet, Secrétariat du
personnel supérieur et projets spéciaux;

Ginette Bougie, directrice, Politique de rémunération et opérations,
Secrétariat du personnel supérieur et projets spéciaux.